

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1794 - 20 décembre 2002 - prix : 1 €

Côte-d'Ivoire

**LE TEMPS
DES GUERRES
COLONIALES
N'EST PAS
TERMINÉ**

p. 3 et 8

**Rachat du
Crédit Lyonnais
à quel prix
pour les
salariés ?**

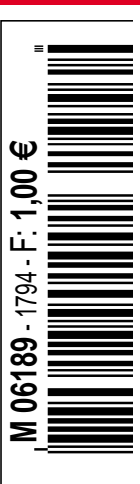
p. 7

**Grève
générale
au
Portugal**

p. 9

**Calais
Solidarité
avec les
réfugiés**

p. 6



Retraites EDF-GDF :

un projet qui passe mal

p. 13

Sommaire

Politiciens

- p. 5 ■ Chirac, le seul intouchable ?
- Merci Sarkozy !
- Le PS en colloque
- p. 16 ■ Fillon mal placé pour parler de démocratie

Tribune

- p. 6 ■ Venezuela : le tribun, le pétrole, l'impérialisme... et le prolétariat

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Côte-d'Ivoire : des troupes pour défendre les intérêts des trusts français
- Rwanda : l'armée française complice des assassins
- Portugal : grève générale
- Brésil : Lula annonce son équipe
- p. 11 ■ L'Union Européenne et les pétroliers
- UE : la pêche

Enseignement

- p. 12 ■ Toulouse : la grève des surveillants et des aides-éducateurs

Leur société

- p. 4 ■ France Télécom : les lignes
- Le déficit de l'UNEDIC
- p. 6 ■ Calais : solidarité avec les réfugiés
- p. 7 ■ Banques : le rachat du Crédit Lyonnais
- Les affaires
- p. 10 ■ L'amiante
- Le groupe Accor épinglé
- p. 13 ■ EDF-GDF : les retraites
- p. 16 ■ Prud'hommes : les résultats

Dans les entreprises

- p. 14 ■ Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire) : la CGT et la défense de la navale
- Trouiller (Saint-Chamond - Loire) : licenciés et toujours dans la rue
- Gates-Nevers : manœuvres et mensonges du patron
- p. 15 ■ Lever, Bilore, Coventry... une histoire écrite dès avril 2000
- Quebecor (Blois - Loir-et-Cher) : Grève contre les licenciements
- Snecma - Villaroche (Seine-et-Marne) : grève victorieuse des nettoyeurs

LA MANIFESTATION DU 14 DÉCEMBRE CONTRE LA MENACE DE GUERRE EN IRAK

Samedi 14 décembre, à Paris, le cortège de Lutte Ouvrière dans la manifestation contre l'intervention en Irak, qui a rassemblé plusieurs milliers de participants.



Nos candidats dans trois scrutins partiels

Lutte Ouvrière sera présente dans plusieurs élections partielles qui auront lieu début 2003.

À Paris, Annick Marty, professeur en lycée professionnel, et Michelle Guiot, enseignante, seront candidates à l'élection législative, dans la dix-septième circonscription.

Dans le Val-d'Oise, notre camarade Patrice Crunil, ouvrier à l'usine Snecma de Gennevilliers, et Dominique Mariette, enseignant, se présenteront à l'élection législative dans la circonscription d'Argenteuil-Bezons.

Enfin une liste Lutte Ouvrière sera conduite par Jean-Paul Burot, ouvrier du bâtiment, et Monique Dabat, cheminote, à l'élection municipale de Noisy-le-Sec, dans le département de Seine-Saint-Denis.

À Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis)

Pour faire entendre la protestation du monde du travail

Réunion publique de la liste Lutte Ouvrière, soutenue par Arlette Laguiller

Judi 9 janvier à 19h
Salle Charlie-Chaplin - rue Moissan

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 69

(décembre 2002)

Textes du Congrès annuel de Lutte Ouvrière

- Situation internationale
- Situation économique
- Situation intérieure

Textes de la minorité

- Sur quelques orientations et objectifs pour 2003
- La Russie dans le système impérialiste mondial



Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,46 euro

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron
6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 64

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste Internationaliste : <http://www.union-communiste.org>
E-mail : contact@union-communiste.org

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie			

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Editorial des bulletins
d'entreprise du 16 décembre 2002

LE TEMPS DES GUERRES COLONIALES N'EST PAS TERMINÉ

■ Quand une partie de l'armée ivoirienne s'est mutinée, en septembre dernier, l'armée française est aussitôt intervenue sous prétexte de défendre la vie des « ressortissants français ». Aujourd'hui, à peine trois mois plus tard, et alors que les « ressortissants français » qui le souhaitent ont eu largement le temps d'évacuer le pays, le gouvernement Chirac-Raffarin vient d'envoyer des renforts en Côte-d'Ivoire, et en particulier des éléments du 2^e Régiment Étranger de Parachutistes. Un régiment dont au moins le nom reste associé à la tentative de putsch d'avril 1961, dirigée par des généraux qui rêvaient, à la fin de la guerre d'Algérie, d'instituer en France un régime encore plus réactionnaire que celui de De Gaulle.

L'envoi de nouvelles troupes est annoncé dans les jours qui viennent. Et le gouvernement s'embarrasse de moins en moins de discours sur la sécurité des ressortissants français pour justifier ce début d'escalade. On a pu voir à la télévision un officier français affirmer que « l'ordre est d'ouvrir le feu sur toute personne nous empêchant d'accomplir notre mission ».

Quelle mission ? Personne n'est très précis à ce sujet. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir que l'intervention française est un soutien au président Gbagbo, à un chef d'État qu'on nous présente ici comme « démocratiquement élu », alors que depuis des mois il s'emploie, pour consolider son pouvoir, à exciter les populations du sud du pays contre les ethnies du Nord, parmi lesquelles les rebelles ont recruté ensuite l'essentiel de leurs partisans. Un

Milosevic ivoirien, en quelque sorte, pratiquant « l'épuration ethnique » d'une manière tout aussi radicale, mais avec la bénédiction du gouvernement français.

Les dirigeants rebelles ne valent peut-être pas mieux que Gbagbo. Mais cela ne justifie en rien une ingérence militaire française qui se moque éperdument des intérêts des populations, et qui peut aboutir à des massacres de plus grande ampleur.

Car il y a malheureusement des précédents. Il y a près de dix ans, en 1993-1994 le gouvernement français s'était ainsi trouvé impliqué, pour les mêmes raisons, dans le génocide rwandais, pour avoir armé et formé les assassins. Là aussi il avait invoqué, pour justifier son intervention, des raisons humanitaires.

Mais derrière tout cela il n'y avait, comme aujourd'hui en Côte-d'Ivoire, que la volonté de maintenir au pouvoir une clique corrompue, prête à tout pour assurer la continuation de son règne, mais docile aux volontés des trusts français qui ont des intérêts là-bas.

C'était alors Mitterrand qui était président de la République, mais là-dessus droite et gauche gouvernementale n'ont jamais eu de vraies divergences. Depuis l'accession des ex-colonies françaises à une indépendance formelle, l'armée française occupe toujours des bases militaires en Afrique. On ne compte plus ses interventions, toujours sous des prétextes « humanitaires », bien sûr, pour maintenir en place les pires dictateurs.

Jusqu'où ira l'escalade militaire qui s'accélère en Côte-d'Ivoire ? Nul ne le sait (et surtout pas le gouvernement). Il y avait là-bas, jusqu'ici, quelques centaines de soldats français. Il y en aura quelques milliers demain. Les guerres néo-coloniales commencent souvent ainsi, discrètement (ce fut le cas de la guerre américaine au Vietnam), avec l'envoi de quelques « conseillers militaires », pour se terminer piteusement après le recours à des effectifs massifs. Et cet engagement signifie aussi pour la population laborieuse des sacrifices supplémentaires, car c'est toujours à celle-ci que nos gouvernants s'efforcent de faire payer l'ardoise des opérations militaires lancées pour défendre les intérêts des trusts qui ont investi dans les ex-colonies françaises d'Afrique.

Chirac et Raffarin peuvent bien prendre quelques distances avec les discours bellicistes de Bush concernant l'Irak. Ils ne sont en désaccord que sur la forme. Et leur politique en Afrique montre que, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de leurs trusts respectifs, ils ne reculent pas devant le mensonge, la pire violence et la guerre. Jaurès avait bien raison quand il affirmait que le capitalisme porte la guerre « comme la nuée porte l'orage ».

Arlette LAGUILLER

Voir nos articles en pages 8 et 9

Communiqué d'Arlette LAGUILLER du 14 décembre 2002

RETRAIT IMMÉDIAT DES TROUPES FRANÇAISES DE CÔTE-D'IVOIRE !

Alors même que des troupes supplémentaires sont envoyées en Côte-d'Ivoire, les prétextes humanitaires de la présence de l'armée française dans le pays se dissipent.

C'est une opération militaire de plus dans une ancienne colonie d'Afrique, pour défendre un régime

honné par une partie de la population et, par-delà, pour défendre les nombreux intérêts des capitalistes français dans ce pays et dans la région

Les rebelles militaires ne représentent pas plus la population que ne la représente le régime de Gbagbo, mais ce n'est pas à l'impérialisme français de se poser

en arbitre et en gendarme.

En revendiquant le retrait immédiat des troupes françaises de la Côte-d'Ivoire et plus généralement de l'Afrique, Lutte Ouvrière affirme sa solidarité avec les peuples de cette région.

Paris le 14/12/2002

France
Télécom

IL N'Y A PLUS D'ARGENT POUR ENFOUIR LES LIGNES

La direction de France Télécom a annoncé qu'elle cessait pratiquement de financer l'enfouissement des lignes téléphoniques.

Cette décision touche notamment les petites communes en milieu rural qui, à l'occasion de travaux de voirie, et notamment lors de la rénovation de leur centre, décident que les lignes électriques et téléphoniques, jusque-là supportées par des poteaux, seront mises dans une tranchée.

Le financement de cette mise sous terre a toujours été considéré comme posant un problème, car rendre l'aspect d'un village un peu plus agréable ou mettre à l'abri un réseau, dans une région qui avait été touchée par la tempête fin 1999, n'est pas rentable d'un point de vue capitaliste.

Pour l'enfouissement des réseaux électriques, la solution est loin d'être idéale puisque le consommateur paye sur sa facture une contribution à un Fonds d'amortissement des charges d'électrification, le Facé, géré par des groupements de communes. Le prélèvement varie, suivant les zones, entre 0,44 % et 2,2 % des recettes d'EDF.

En ce qui concerne le téléphone, il y a une dizaine d'années France Télécom payait la moitié de l'enfouissement de ses lignes, le reste étant à la charge des collectivités locales. Passée d'établissement public à société anonyme, elle a déjà renégozié une

réduction de sa part, et aujourd'hui elle invoque ses difficultés financières pour couper le robinet.

Les quelque 35 millions d'euros que France Télécom dépensait chaque année pour l'enfouissement des lignes constituent une somme dérisoire au regard des dépenses faites ces dernières années pour acheter Orange, par exemple. Mais pour ceux qui auront à payer la facture dans les petites communes, ce n'est pas si négligeable.

Les dirigeants de France Télécom expliquent aussi qu'ils ont mieux à faire, notamment investir pour que le téléphone mobile et l'Internet rapide soient accessibles sur une part plus importante du ter-

ritoire. Mais ils s'empressent de préciser que les collectivités locales et l'État devront mettre la main à la poche s'ils veulent que les communes rurales soient desservies. Ainsi, pour l'Internet rapide, France Télécom s'engage à desservir 81 % de la population à la fin de l'année prochaine, pour le reste, là où les surfaces à couvrir sont bien plus importantes, tout dépendra s'il y a de l'argent public ou pas.

On ne saurait mieux dire qu'un minimum de service public et d'égalité à travers le territoire ne fait pas bon ménage avec la rentabilité capitaliste.

Jean SANDAY



Le cadeau du gouvernement aux opérateurs téléphoniques

Le gouvernement a annoncé vendredi 13 décembre qu'il allait dépenser 44 millions d'euros afin de construire les installations nécessaires à la couverture du territoire pour les téléphones portables.

A l'heure actuelle, il reste environ 1 500 communes en France —essentiellement dans le centre du pays— où il n'est pas possible d'utiliser de portable. Les opérateurs qui se partagent le marché (Orange, SFR et Bouygues) n'ont jamais jugé rentable d'y construire les installations, faute d'une clientèle suffisante. Et

tant pis pour les habitants vivant dans des zones isolées, pour qui le téléphone portable représenterait pourtant un réel gain de confort, voire de sécurité.

Dans un premier temps, l'État avait presque fait mine de se fâcher. En septembre 2001, le gouvernement (à l'époque, de gauche) avait obtenu des trois entreprises la promesse de participer au financement des investissements. Mais il faut croire que l'État, si prompt à montrer sa force face aux faibles et aux démunis, est beaucoup moins déterminé lorsque l'affaire

touche aux profits de trusts richissimes. Finalement c'est le gouvernement qui a cédé, en annonçant qu'il prendrait l'ensemble de la facture à sa charge.

Ainsi, non seulement les opérateurs de mobiles s'enrichissent de manière scandaleuse en pratiquant depuis des années des tarifs élevés, mais voici que l'État va leur faire cadeau d'investissements qui ne les auraient pourtant pas ruinés.

Du temps où le téléphone (fixe) était un service public, France Télécom avait équipé l'ensemble du territoire, sans

chercher à distinguer entre zones rentables et zones non rentables. Aujourd'hui que la recherche du profit guide tous les investissements, c'est encore vers l'État que les capitalistes se tournent pour financer leurs dépenses, un État qui s'empresse d'accéder à leurs désirs.

Privatiser les bénéfices et collectiviser les pertes ou certains investissements jugés non rentables, voilà le vrai programme des champions de la « libre entreprise ».

Jean RAYNARD

Contre le déficit de l'Unedic

IL FAUT EN FINIR AVEC LE CHÔMAGE

Mercredi 17 décembre marque l'ouverture des négociations sur l'assurance-chômage entre patrons et syndicats. Les caisses de l'Unedic affichent un déficit de 3,7 milliards d'euros pour 2002, qui passerait probablement à plus de 5 milliards l'année prochaine.

Pourquoi ce trou ? C'est simple, connu et reconnu de tous, y compris des gouvernants et des patrons : le nombre de chômeurs ne cesse de croître. Et cela, malgré les magouilles des ANPE et de l'Unedic pour faire sortir régu-

lièrement des statistiques un grand nombre de salariés sans emploi ou n'ayant que des petits boulots, partiels, temporaires, mal payés. Les radiations administratives auraient en effet augmenté de 79 % depuis la fin 2001 ! De son côté, le ministère de l'Emploi enregistre une baisse des offres d'emploi en CDI ou en CDD de plus de six mois, emplois dont le quart n'est même pas payé plus de 760 euros nets.

Pendant ce temps, les patrons qui ne débauchent pas n'embauchent pas. Et lorsque par exception ils embauchent, ils le font avec des salaires tirés vers le bas et très souvent

assortis d'exonérations de cotisations sociales, dont celles aux caisses de chômage.

Mais ces patrons, seuls responsables de la montée du chômage et donc de la baisse des recettes de l'Unedic, sont prêts à faire payer le déficit... aux salariés. Ils expliquent que le nombre de chômeurs indemnisés est trop important et qu'ils coûtent trop cher ! La dégressivité des allocations chômage, qui avait été supprimée en 2000, au moment de la mise en place du Pare (Plan d'aide au retour à l'emploi), revient dans les discours du Medef comme une mesure qui contribuerait à résorber le déficit de l'Unedic.

Et puis, les patrons vont se débrouiller pour faire reposer le redressement des comptes de l'Unedic en majeure partie sur les travailleurs qui ont un emploi, par une augmentation de leurs cotisations chômage. De combien ? Cela n'est pas encore dit. Mais ce qui est d'ores et déjà clair c'est que, sous prétexte de partage équitable de l'effort pour combler le trou, les directions syndicales qui mènent les négociations actuelles ont donné leur accord. Les cotisations, qui avaient déjà augmenté en juillet dernier (après une toute petite baisse de 0,2 % en janvier 2002...), représentent

aujourd'hui 5,8 % du salaire : 2,1 % pour le salarié et le reste, pour l'entreprise... si elle n'a pas su se débrouiller pour en faire prendre en charge au moins une bonne partie par l'État, qui reversera sa part à l'Unedic on ne sait quand.

En fait, pour remettre en équilibre les comptes de l'Unedic, il faudrait commencer par faire reculer rapidement et massivement le chômage, en interdisant les licenciements collectifs et en imposant, dans tous les secteurs, les embauches qui font gravement défaut.

Lucienne PLAIN

CHIRAC, LE SEUL INTOUCHABLE ?



LES «SAGES» PRÉSERVENT L'IMMUNITÉ DE CHIRAC.

La commission mise en place par Chirac lui-même après sa réélection à la présidence de la République pour « réfléchir sur le statut pénal du président de la République », a communiqué récemment ses conclusions. Rien de bien neuf ni de très bouleversant sous le soleil des institutions de la bourgeoisie et de leurs serviteurs. Le président demeurera inviolable durant l'accomplissement de son quinquennat. Seuls des « manquements incompatibles avec l'exercice de son mandat », ce qui est encore plus flou et plus vague que la précédente notion de « haute trahison », qui était jusqu'alors le seul motif légal donnant la possibilité d'invalider un président de la République en France pourrait l'amener à devoir s'expliquer, voire à démissionner. Encore faudrait-il pour cela que le Parlement, les députés et les sénateurs dans leur majorité, en décide ainsi et proclame sa destitution.

On fait beaucoup de tintamarre, en particulier dans l'opposition, à gauche, autour de cette affaire. Cer-

tes, Chirac comme d'autres, a profité de sa situation – et profiter est un mot faible. Mais tous ceux qui s'insurgent contre l'impunité dont il bénéficie, « oublient » qu'eux-mêmes sont des « intouchables » à leur façon car il n'y a pas que Chirac qui est protégé légalement. Les députés le sont aussi, pas seulement parce qu'ils bénéficient de l'immunité parlementaire, c'est-à-dire d'une protection juridique. Mais surtout parce qu'ils ne sont pas responsables devant ceux qui les ont élus. Ils peuvent du coup tourner allègrement le dos à leurs engagements, et rester à leur poste d'élu jusqu'à la fin de leur mandat.

Et cela, sans parler de la possibilité qu'ils ont d'utiliser leurs relations ou les meilleurs avocats. Il en va de même pour les patrons qui peuvent décider de priver de leur gagne-pain les salariés, de leur faire prendre des risques dans leurs entreprises, en toute impunité.

En fait il n'y a pas qu'un intouchable en France. En plus de Chirac, ils sont nombreux.

Alain VALLER

LE PS EN COLLOQUE

François Hollande et les dirigeants du PS mouillent leur chemise et se débrident chaque semaine dans ces colloques et ces réunions où s'affrontent les « courants » et où sont distillées ces petites phrases qui alimenteront les gazettes du lendemain. C'est là leur façon traditionnelle d'exister.

Le premier secrétaire du PS a affirmé qu'il donnait à son parti l'objectif d'obtenir 30 % des suffrages aux prochaines élections. Soit ! Cela illustre que l'unique priorité du PS est de réaliser un score qui lui permette d'être le pivot d'une future majorité électorale. Avec qui ? Pour faire quoi ? L'avenir le dira. Mais s'il est difficile de prévoir cet avenir, le passé, lui, est plein d'enseignements. On a eu la lamentable expérience de la gauche plurielle au gouvernement

pour nous renseigner.

Mais rien ne dit que ce sera automatiquement du côté de ses anciens partenaires qu'il cherchera ses prochains alliés. Le PS n'est pas marié de toute éternité avec ces forces dites de gauche. Mitterrand n'était-il pas allé chercher Jean-Pierre Soisson pour en faire le ministre du Travail d'un gouvernement socialiste en 1988, ce même Soisson qui depuis s'est acoquiné avec l'extrême droite, notamment pour se faire élire président du Conseil régional de Bourgogne ?

Mais pas besoin de remonter si loin. Il n'y a pas si longtemps les dirigeants du PS choisissaient d'appeler à voter Chirac, le rempart, nous disaient-ils, contre Le Pen et ses idées. On a eu Sarkozy, qui s'agit avec beaucoup de zèle pour mettre en place le pro-

gramme sécuritaire et démagogique de Le Pen et qui, du coup, est couvert de louanges par les ex-ministres socialistes, de Jack Lang à Daniel Vaillant. Preuve qu'il n'y a pas de frontière, ni politique ni idéologique entre la droite et cette gauche-là.

Il est bien trop tôt pour que le PS et des autres formations se posent la question des alliances, mais tout est ouvert en matière de recomposition.

C'est peut-être parce que le champ des alliances reste ouvert de tous côtés qu'Hollande a déclaré que le Parti Socialiste ne devait pas faire de complexes vis-à-vis de l'extrême gauche. À le voir à l'œuvre, on constate qu'il a encore moins de complexes à l'égard de la droite.

Jean-Pierre VIAL

TEMPÊTE DANS UN VERT D'EAU

Le congrès des Verts, réuni les 14 et 15 décembre à Nantes, n'a pas failli à ses traditions de guéguerres des chefs, de faux coups de théâtre et de vraies peaux de banane, qui se sont soldés par un match vraiment nul. La présumée future direction du parti n'ayant finalement pas réuni suffisamment de voix pour être élue.

Entre toutes ces motions,

ces courants, ces sous-tendances qui s'entre-déchirent, bien malin qui pourrait voir d'autres enjeux que celui des postes, présents ou futurs, que chaque clique se dispute.

Des problèmes qui concernent la population travaillante, il n'en a jamais été question. Et pour cause, c'est hors du champ de ces politiciens en herbe. Les seules critiques des

Verts sur leur participation au gouvernement de la gauche plurielle portent sur la manière dont ils auraient pu négocier avec le PS pour obtenir un peu plus d'élus et de ministres. Et leur seule préoccupation pour l'avenir est de se positionner au mieux pour accéder de nouveau à la mangeoire gouvernementale. Avec qui ?

J. R.

Merci Sarkozy !

Mercredi 11 décembre, Jack Lang est venu participer, à Lyon, à une conférence de presse contre la « double peine ». A ses côtés se trouvait Bertrand Tavernier, auteur du film *Histoires de vies brisées* qui dénonce cette mesure. Il y avait aussi le député communiste André Gerin, les députés UMP Etienne Pinte et Emmanuel Hamelin, ainsi qu'une députée Verte, Martine Billard.

Tous ces députés étaient unanimes pour dénoncer la « double peine », même si les solutions qu'ils préconisaient n'étaient pas les mêmes (abrogation, moratoire ou examen du cas par cas).

Ces représentants de la « gauche plurielle », qui deux jours plus tard appelaient à manifester à Lyon contre la politique sécuritaire de Sarkozy, n'étaient pas gênés de lui

demander d'abroger une mesure inique à laquelle leurs partis ont été incapables de s'attaquer pendant les cinq ans du gouvernement Jospin.

Après avoir, récemment, félicité Sarkozy pour la fermeture de Sangatte, Jack Lang a salué, cette fois, sa « pugnacité ». A quand la création par Jack Lang d'un comité de soutien à Sarkozy ?

On nous communique

Argentine : « LA REPRESSION NO PASARA ! »

Après avoir manifesté sa solidarité avec le peuple argentin, le 19 décembre lors d'un rassemblement à Paris, le CALPA (Comité de soutien à la lutte du peuple argentin) s'est associé à l'appel de France Amérique Latine, à un autre rassemblement, le 20 décembre, devant l'Ambassade d'Argentine, à partir de 18 h 30.

Voici des extraits du communiqué du CALPA :

« Un nouveau crime politique vient d'être commis en Argentine, contre Ramon

Rodriguez, membre du Parti Communiste Argentin et militant de l'organisation de chômeurs (piqueteros) Mouvement Territorial de Libération, assassiné à Buenos Aires dans le quartier 21.

Au même moment, une série d'attentats et de menaces se propagent contre le local de HIJOS (enfants disparus lors de la dernière dictature militaire) de Mar del Plata, contre Miguel Bonasso (écrivain dont le prochain livre est une investigation sur les morts des journées de décembre 2001), contre les

organisations et militants populaires. Le 26 novembre, un important dispositif policier à caractère militaire voulait réprimer une manifestation « piquetera » et populaire en hommage à Kosteki et Santillan, 2 militants assassinés il y a 6 mois. La même chose s'est produite dans l'usine Bruckman, occupée et autogérée par les ouvriers, lorsqu'un important dispositif policier a voulu les déloger. Seuls la fermeté et le courage du peuple ont permis de faire reculer la provocation policière et gouvernementale.

Les responsables de tous ces crimes et provocations sont libres et tout l'appareil répressif et mafieux agit en toute impunité. (...)

C'est le gouvernement de Duhalde et le pouvoir provincial de Sola qui préparent la provocation et justifient à l'avance une répression sauvage et les assassinats qui sont perpétrés. (...)

Le président Duhalde, lors d'un discours à la radio, a lancé son cri de guerre « les petits partis politiques de gauche, déguisés en "piqueteros", c'est

certainement eux qui désirent créer des incidents ». Le président prépare de nouveaux assassinats, comme ceux de Kosteki et Santillan et Ramon Rodriguez. La police peut tuer impunément les militants des organisations de gauche. Voilà la véritable signification du message du président de la République.

CALPA condamne fermement les crimes commis par le gouvernement de Duhalde et toutes les provocations. CALPA alerte l'opinion publique française. Il appelle les organisations démocratiques, politiques et sociales à condamner ces crimes et à dénoncer le gouvernement, ses provocations et ses intimidations. »

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou sembla-

TRIBUNE

Venezuela :

LE TRIBUN, LE PÉTROLE, L'IMPÉRIALISME... ET LE PROLÉTARIAT

La grève du secteur pétrolier au Venezuela entrait lundi dans sa troisième semaine. Depuis le 2 décembre elle paralyse la production de brut (80 % des exportations du pays), avec l'objectif de renverser le président Hugo Chavez. D'autres catégories s'y sont jointes : marine marchande, banques, commerçants, toute une partie de l'administration etc.

Les organisateurs de la grève, auto-proclamés « société civile », regroupent la direction de la compagnie pétrolière nationale PDVSA, le syndicat patronal Fedecamaras, les grands groupes de presse et la hiérarchie catholique, mais aussi la très corrompue Confédération des travailleurs du Venezuela (CTV). Les massives manifestations anti-Chavez, qui l'accusent d'imposer une dictature « castro-communiste », mobilisent d'abord la petite bourgeoisie. Mais le mouvement semble également suivi par nombre de travailleurs. Il faut dire que les patrons leur paient les jours de grève... Et le porte-parole des grévistes du pétrole est un des dirigeants de la compagnie pétrolière nationale ! En face, les manifestations de soutien à Chavez sont comparables en nombre, mais nettement plus populaires.

Un des arguments des « chavistes » est que leur leader a été démocratiquement élu. C'est vrai, mais ça n'est pas tout à fait sa faute : en 1992, c'est par un coup d'État - raté - que le lieutenant-colonel de parachutistes Chavez avait voulu prendre le pouvoir. Emprisonné puis libéré, il est finalement arrivé à ses fins par les urnes en décembre 1998, surfant sur les espoirs de la population d'un pays où 80 % vivent en dessous du seuil de pauvreté, tout en profitant du discrédit des deux partis traditionnels ayant à leur actif plus d'une répression sanglante d'émeutes de la faim. Réélu depuis avec des scores quasi chiraquiens, Chavez contrôle fermement l'Assemblée. Et surtout l'armée, du moins jusqu'à présent. Depuis quatre ans, développant une rhétorique populiste, il a non seulement inféodé les partis classés à gauche ou à l'extrême gauche, mais il bénéficie du soutien de « cercles bolivariens » dans les quartiers les plus pauvres. Sa démagogie prend des tonalités sociales, anti-impérialistes ou anti-américaines (il a rendu visite à Castro ou Saddam Hussein), mais joue encore sur d'autres registres : en arrivant au pouvoir, il avait invité l'Eglise catholique à le rallier, « afin qu'ensemble nous nous consacrons aux luttes pour le Christ ». Sa principale mesure sociale a consisté en décrets-lois menaçant les

grands propriétaires d'imposer, voire de réquisitionner, leurs terres laissées en friches (60 % de la surface cultivable sont au mains de 1 % des propriétaires). Mais la réforme agraire est toujours en suspens.

Par contre, Chavez a mis en chantier l'ouverture du marché des télécommunications (devant rapporter plusieurs centaines de millions de dollars), ainsi que la création de fonds de pension. C'est peut-être dans la perspective de ces réformes qu'il faut comprendre la « révolution atypique » de Chavez comme la caractérise un de ses ministres, une révolution « ni socialiste, ni communiste, car dans le cadre du capitalisme, mais radicale et induisant de profonds changements de structure économique » ! Un « cadre capitaliste » qui prive évidemment le « radicalisme » chaviste de toute efficacité : une de ses lois par exemple, qui décrétait une augmentation des salaires de 20 %, s'est surtout traduite par des licenciements massifs. La population active compte d'ailleurs 15 % de chômeurs, et 54 % des travailleurs ne survivent que dans l'économie informelle.

Mais dans un pays qui est le cinquième producteur mondial de pétrole et le troisième fournisseur des USA, la politique de Chavez - et plus probablement la relative imprévisibilité de son régime - suffisent à susciter une opposition féroce qui ne manque pas de conseillers nord-américains ! En avril dernier, suite à des projets de remaniements de l'équipe dirigeante de l'industrie pétrolière, ladite « société civile » avait réussi à démissionner Chavez. Les États-Unis (et l'Union européenne) n'avaient eu que le temps de féliciter son successeur, avant que des manifestations populaires... et le soutien de l'armée ne le remettent en place 48 heures plus tard. C'est un scénario similaire qui semble se reproduire aujourd'hui. A ceci près que, selon certains officiels, la perspective de la guerre en Irak rendrait l'administration Bush plus impatiente de se débarrasser du « problème Chavez ».

Ce qui est sûr, c'est que le pétrole rend le bras de fer actuel plein d'enjeux pour l'impérialisme. Mais les intérêts de la population que les deux camps tentent d'enrôler ne se trouvent visiblement ni dans le camp des représentants, même prétendus syndicalistes, du patronat vénézuélien, ni dans celui du dictateur populiste.

Benoît MARCHAND

Convergences Révolutionnaires n° 24 (novembre-décembre 2002), bimestriel édité par la Fraction

Un dossier sur les trusts pétroliers qui saignent la planète. Des articles sur le projet du gouvernement pour une décentralisation au service des patrons, et celui du Medef pour torpiller le droit du travail ; l'Argentine en chute libre.

Un échange de points de vue avec Débat Militant (LCR) sur l'unité des révolutionnaires.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP233 - 75865 Paris Cedex 18 ou
Les Amis de Convergences, BP 128 - 75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Calais

SOLIDARITÉ AVEC LES RÉFUGIÉS

La fermeture annoncée du centre de Sangatte n'empêche pas les réfugiés d'arriver dans le Calais pour tenter le passage en Angleterre. La police, stationnée en nombre aux endroits stratégiques, les arrête, les embarque manu militari, parfois en les frappant, et les relâche 30 km plus loin, pour leur rendre la vie impossible.

Alors, les réfugiés se terrent là où ils peuvent, dans les blockhaus de la dernière guerre notamment, osant à peine sortir pour manger. Des rondes de police viennent les déloger, parfois avec des fumigènes. La préfecture se vante des 150 interpellations quotidiennes. C'est le préfet lui-même qui le dit : « Toutes les cachettes, tous les squats ou terrains susceptibles d'abriter des réfugiés sont passés au peigne fin par les forces de l'ordre. »

Beaucoup de réfugiés sont déterminés, ils n'ont plus rien à perdre après avoir fui la misère, la guerre ou la terreur en Irak ou en Afghanistan. Quand ils sont arrêtés et qu'ils ne veulent pas demander le droit d'asile, la police leur remet un arrêté de reconduite à la frontière, même s'ils sont Irakiens donc non expulsables, et une invitation à quitter le territoire dans les 48 heures. Certains, pourtant emmenés loin du Pas-de-Calais vers des centres d'hébergement, y sont revenus. Ils savent que, malgré toutes les mesures répressives, chaque nuit un certain nombre d'entre eux, au péril de leur vie, parviennent à passer en Grande-Bretagne.

Dès l'annonce de la fermeture du centre de Sangatte à tout nouvel arrivant, les réfugiés arrivés trop tard ont manifesté devant le hangar pour obtenir le badge permettant l'accès, dans l'espoir de faire partie des réfugiés légalement acceptés par l'Angleterre. Le face-à-face avec les cordons de CRS a duré des heures. Ils ont été finalement embarqués vers le centre de rétention de Coquelles.

La semaine suivante, la veille de la visite médiatique de Sarkozy, un nouveau regroupement d'une cinquantaine de réfugiés s'est installé devant le hangar, face à la police qui au bout de trois heures les a dispersés dans les champs à coups de gaz lacrymogènes.

Le lendemain, c'est dans les rues de Calais qu'ils ont défilé et se sont retrouvés à 150 devant le parc de la ville pour un sit-in. La nuit, la préfecture ayant décidé leur évacuation, les CRS et les gendarmes mobiles les ont encerclés, les ont traînés vers les bus de façon musclée.

La distribution de vivres, qui était

faite dans un car stationné devant l'hôtel de ville de Calais par une association caritative depuis l'annonce de la fermeture du centre, a été interdite. Mais, sans doute de peur du scandale qu'une atteinte trop flagrante aux droits de l'homme provoquerait, la préfecture a autorisé, dans une rue plus à l'écart, l'installation d'un mobil-home permettant au collectif de distribuer repas et vêtements, mais avec interdiction de laisser monter les réfugiés à l'intérieur ! Elle a accepté l'installation d'un bloc de quatre cabines de douches dans un autre endroit de la ville. Le maire PCF de Calais est furieux contre ces mesures, car il ne veut pas d'un Sangatte-bis sur sa commune. Les autorités permettent tout juste aux réfugiés de survivre, mais les condamnent à dormir dehors par un froid glacial. Du coup, l'abbé Boutolle a pris l'initiative d'ouvrir à nouveau sa salle paroissiale pour héberger une quarantaine de réfugiés.

La préfecture propose aux réfugiés de demander l'asile en France. Mais la plupart veulent rejoindre des proches en Angleterre et surtout n'ont pas confiance dans la proposition française. Et pour cause ! Les bénévoles des centres d'accueil des migrants sont déjà débordés : « On manque de milliers de places ! Les autorités oublient de dire que, dans la métropole lilloise, des familles en attente du droit d'asile dorment dans la rue. »

La manifestation qui a eu lieu dimanche 15 décembre à Calais, appelée par le collectif de soutien d'Urgence aux Réfugiés, a fait chaud au cœur malgré le froid. Nous étions 300 au rassemblement, plus que les fois précédentes, des militants et aussi des gens de Calais et de la région venus dénoncer la politique gouvernementale et exiger « un toit, des sanitaires, des soins pour les réfugiés ». Parmi les slogans les plus scandés, on entendait : « Réfugiés, sans-papiers, solidarité ».

La manifestation passait devant le mobil-home des réfugiés pour leur apporter notre soutien. Plusieurs dizaines de réfugiés nous ont rejoints. Beaucoup sont malades de froid, de faim et de ne pouvoir se laver. Cette fois ils étaient contents de ne plus devoir raser les murs comme des ombres et de se sentir au milieu de gens les accueillant fraternellement. La manifestation s'est terminée par une joyeuse farandole sous la pluie, au son d'un orchestre anglais. Pour les réfugiés, c'était reconfortant de savoir qu'ils ne sont pas tout à fait seuls et, pour nous, de voir que nous sommes un peu plus nombreux à prendre leur défense.

Banques

Le rachat du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole :

À QUEL PRIX POUR LES SALARIÉS ?

Samedi 23 novembre, BNP Paribas rachetait les 10,91 % du capital du Crédit Lyonnais détenus par l'État et vendus aux enchères par le gouvernement. BNP Paribas a ensuite acheté en Bourse 5,23 % d'actions, portant sa part dans le capital à 16,23 %. Puis le Crédit Agricole a réagi et, multipliant des achats en Bourse, est redevenu le premier actionnaire du Crédit Lyonnais, en disposant de 17,40 % de son capital.

Les discussions entre les dirigeants du Crédit Lyonnais et ceux du Crédit Agricole ont alors repris. Il en a résulté, dimanche 15 décembre, une offre de rachat en Bourse du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole. Celui-ci propose de payer l'action 56 euros, les deux tiers en espèce, et un tiers en actions du Crédit Agricole.

Plusieurs des banques et des compagnies d'assurances (BBVA, Commerzbank, Banca Intesa, AGF), qui sont les gros actionnaires du Crédit Lyonnais, ont déjà donné leur accord pour accepter l'offre du Crédit Agricole, qui ainsi est assuré de détenir 38 % du capital.

Le rachat du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole semble donc sur les rails. Les dirigeants des deux banques tiennent à dire qu'il s'agit-là



Manifestation du 16 décembre 2002 près de la Banque de France à Paris.

d'un « rapprochement amical » et que le Crédit Lyonnais gardera son nom et son réseau d'agences. Ils saluent la création d'un groupe de dimension européenne, comptant – entre autres – plus de 9200 agences et 20 millions de clients particuliers.

Pour les actionnaires, l'opération est très rentable puisque l'action Crédit Lyonnais vaut actuellement deux fois plus que lors de la privatisation de 1999. Mais pour le personnel, c'est une autre affaire. En effet, si les conseils d'administration des deux banques qui se marient insistent sur leur « forte complémentarité », ils

insistent aussi sur les « synergies de coûts ». Traduisez : « économies de frais de personnel ».

Tous les secteurs sont visés, avec notamment des plateformes communes de traitement des opérations dans la banque des particuliers, une progression de la rentabilité dans les services financiers spécialisés, la mise en commun des secteurs administratifs dans la gestion d'actifs (boursiers pour l'essentiel).

Mais c'est le secteur de la banque de financement et d'investissement, qui traite les affaires des grandes entreprises et chapeaute les implantations

à l'étranger, qui se retrouve plus particulièrement sur la sellette. Dans ce secteur, en effet, les banquiers veulent réaliser 60 % des « synergies de coûts » totales et ils veulent agir vite. Dès avril 2003, une filiale commune serait créée. Au total, il y aurait 4 600 suppressions d'emplois sur le nouveau groupe.

Il n'y aura « aucun départ contraint »... en France, disent les banquiers. Ce serait donc, s'ils disent vrai, qu'il y en aurait à l'étranger.

Nous sommes, malheureusement, bien placés au Crédit Lyonnais pour savoir ce que peut signifier « départ volon-

taire ». Les banquiers sont passés maîtres dans l'art d'indiquer aux salariés la porte de sortie, sans avoir à licencier.

Au Crédit Lyonnais, parmi le personnel, beaucoup sont plutôt soulagés car ils craignaient (et les directions syndicales avaient beaucoup insisté là-dessus) qu'en cas d'absorption par BNP Paribas, la situation soit pire.

Dans des secteurs de la banque de financement et d'investissement, l'inquiétude est plus sensible. Mais comme il y a plusieurs semaines de délai pour que l'opération de rachat en Bourse devienne effective, cela contribue à donner l'impression qu'il n'y a pas de péril imminent.

En fait, les menaces sont déjà bel et bien présentes et concernent tous les secteurs, d'autant que les « synergies de coûts » liées à l'achat du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole s'ajoutent aux réductions d'effectifs déjà programmées par la direction du Crédit Lyonnais, particulièrement dans les secteurs administratifs et les unités de traitement des opérations.

Dans ce rachat, des sommes folles qui se chiffrent par milliards d'euros ont été mises en jeu par les banquiers. Ces sommes permettraient de maintenir tous les emplois. C'est donc à bon droit que le personnel – du Crédit Lyonnais comme du Crédit Agricole – doit refuser de faire les frais de cette opération qui va se traduire par des pertes d'emploi et la dégradation des conditions de travail, alors que les actionnaires se frottent les mains.

Correspondant LO

« Affaires » LES JUGES DU PÔLE FINANCIER REFUSENT DE PORTER LE CHAPEAU

Le président du tribunal de grande instance de Paris a réuni les juges du pôle financier pour faire un bilan. Le pôle financier est un groupe de magistrats qui s'occupent de la délinquance financière, des délits qui mêlent les acteurs économiques et politiques. Ce fut le cas de l'affaire Elf, cocktail de détournements de fonds, de pots-de-vin et autres ventes de frégates où on retrouva les noms de personnages aussi bien placés que Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel, Loïc Le Floch-Prigent, PDG d'Elf, ou Pasqua, ancien ministre de l'Intérieur. Ce fut aussi le cas d'une affaire de trafic d'influence, abus de confiance et autres ventes d'armes illicites où le marchand d'armes Falcone

côtoyait Jean-Christophe, fils de Mitterrand.

Plusieurs de ces scandales eurent d'autant plus de retentissement en leur temps que les médias faisaient une certaine place aux juges qui les instruisaient comme Eva Joly, Laurence Vichnievsky ou Eric Halphen.

Mais maintenant beaucoup de ces affaires s'enlisent dans des procédures compliquées, ont sombré dans l'oubli ou dans un non-lieu. Les juges « médiatiques » ont vu les obstacles se multiplier devant eux : ils ont tous les trois jeté l'éponge, le dernier après s'être vu retirer l'affaire des HLM de Paris pour laquelle il voulait convoquer Chirac.

Les juges actuels du pôle financier dénoncent à leur tour

les lenteurs de la procédure, la « guérilla juridique » menée par les avocats, le manque de conviction des procureurs chargés de requérir dans certains procès. Ils ont devant eux le secret fiscal compliqué par le recours fréquent aux paradis fiscaux sans compter qu'ils manquent de personnel et d'entraide au niveau international.

Rien d'étonnant à cela. La justice est très lente en général mais, dans ce cas, elle l'est d'autant plus qu'il ne s'agit pas de juger quelques petits délinquants mais des gros bonnets, servis par une armada d'avocats et surtout par le maquis compliqué des lois faites pour protéger leurs affaires.

Sylvie MARÉCHAL

Les délinquants sont au pouvoir

Dominique Perben, le ministre de la Justice, a annoncé qu'il part en guerre contre la « délinquance économique et financière ». Va-t-on enfin voir tous ces patrons qui ont licencié des milliers de travail-

leurs afin de gonfler leurs profits être jugés ? Ceux de Vivendi, Aventis, LU-Danone, Moulinex et tant d'autres ?

Non, ces gens-là font la loi et le gouvernement est à leur service.

Sécurité à bas prix

Alors que le gouvernement lance une campagne contre l'insécurité routière, il vient dans le même temps de faire adopter par l'Assemblée nationale des restrictions de crédit sur la maintenance des routes, les

interventions sur la sécurité routière, les subventions aux transports urbains...

L'insécurité sur la route est matière à discours, mais l'argent de l'État est réservé en priorité à soutenir le patronat.

Ceux qui restreignent la santé publique

Devant la menace de démission de certains chefs de services hospitaliers qui protestent contre le manque de crédit, le ministre de la Santé, Mattéi, a répondu qu'il fallait concentrer les efforts de l'État sur un certain nombre de grands hôpitaux. C'est là une façon de justifier le démantèlement des petits hôpitaux de proximité.

en œuvre se maintient, il y aura donc plus de distance entre les patients et les hôpitaux et d'avantage d'accouchements en ambulance... avec tout ce que cela comporte de risques médicaux.

On ne peut avoir des crédits pour un second porte-avions ou pour arroser le patronat, et dans le même temps préserver une santé publique digne de ce nom.

Côte-d'Ivoire **DES TROUPES POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES TRUSTS FRANÇAIS**

Il faut tout le culot du ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, pour dénoncer les « *ingérences extérieures* » ainsi que « *les livraisons d'armes et soutiens en hommes* » venant d'États voisins de la Côte-d'Ivoire, alors même que la France vient d'y renforcer son dispositif militaire. Cette déclaration a au moins le mérite de souligner le rôle que l'impérialisme français s'octroie dans ce qu'il considère comme son pré carré africain : en Côte-d'Ivoire, il est chez lui et toute intervention militaire d'un autre pays qui

n'a pas reçu son aval peut être pointée du doigt. En fait, si l'impérialisme français est prêt à en découdre militairement, ce n'est pas pour protéger ses 20 000 ressortissants, et encore moins pour protéger les populations locales, mais pour défendre ses propres intérêts économiques et financiers. Car, au-delà de l'indépendance, les trusts français sont restés très implantés et perpétuent l'exploitation des ressources de cette ancienne colonie. Pour ne prendre que l'exemple du groupe Bouygues, on le retrouve dans presque tous les

secteurs économiques ivoiriens. Au travers de ses nombreuses filiales, il contrôle la distribution de l'eau et de l'électricité du pays, il participe aux activités pétrolières off-shore, tandis que sa filiale Colas a la mainmise sur la construction et l'entretien du réseau routier. Il est également partie prenante dans tous les grands chantiers, de la construction de la mosquée d'Abidjan aux ports d'Abidjan et San Pedro, en passant par le complexe universitaire de Yamoussoukro et l'hôpital de Yopougon. Quant au groupe Bolloré, il contrôle une grande partie des transports. Et si les groupes français ont cédé du terrain au profit des multinationa-



les américaines dans le domaine du café et du cacao, Bolloré conserve un rôle de premier plan dans les exportations cacaoyères.

De la même façon, les positions tenues par les troupes françaises ne doivent rien au hasard. Elles participent à la protection de « couloirs économiques » pour assurer l'acheminement du cacao vers San Pedro et Abid-

jan, ou la desserte des principales unités industrielles situées dans le Nord.

Plus que le sort de Gbagbo, ce sont ces intérêts et tous les profits qui en découlent pour les trusts qui préoccupent les gouvernants français. Et quand ils se disent partisans d'une « solution politique », c'est pour rétablir – y compris par les armes – un climat plus propice à leurs affaires.



Un régime aux abois qui fait appel à des mercenaires étrangers

Soutenues par l'armée française, les FANCI (forces armées gouvernementales ivoiriennes), en pleine déconfiture, sont désormais encadrées par des mercenaires étrangers en provenance d'Afrique du Sud, d'Ukraine ou de France. Des Biélorusses ont également été engagés pour piloter des hélicoptères, avec lesquels l'armée gouvernementale attaque les villages, brûle les cases et massacre les civils dans les zones contrôlées par les mutins.

La propagande de Gbagbo avait, tout au début de la guerre civile, en septembre dernier, dénoncé les prétendus mercenaires étrangers qui combattaient aux côtés des rebelles, pour mieux accrédi- ter l'idée d'une intervention étrangère. On voit ce qu'il en est aujourd'hui. Le président de l'Assemblée nationale ivoirienne a d'ailleurs reconnu qu'il accueillait « à bras ouverts les *Angolais* » et tous ceux qui voulaient « aider » le gouvernement ; jusqu'à Laurent Gbagbo qui

vient de limoger sa propre garde prétorienne, préférant s'entourer de mercenaires étrangers, jugés plus sûrs. Les mercenaires français présents en Côte-d'Ivoire appartiennent au groupe du commandant Marquez, un ancien baroudeur ami de Bob Denard. La plupart d'entre eux sont des anciens de la garde présidentielle des Comores qui ont trempé dans tous les coups tordus en Afrique. Certains d'entre eux avaient été impliqués dans la tentative de débarquement à Madagascar pour soutenir le dictateur Didier Ratsiraka, l'ami de Jacques Chirac, et qui s'était soldée par un échec.

Ces mercenaires étrangers ont été engagés par le gouvernement ivoirien pour reconquérir les territoires aux mains des rebelles et commettent leurs exactions... sous les yeux de l'armée française. C'est un fait incontestable.

R. C.

Les brochures du Cercle Léon Trotsky **L'IRAK, ENJEU ET VICTIME DES GRANDES MANŒUVRES DE L'IMPÉRIALISME**

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 8 novembre 2002
Prix : 1,5 euro
Envoi contre quatre timbres à 0,46 euro

Au Rwanda, hier, en Côte-d'Ivoire, aujourd'hui **L'ARMÉE FRANÇAISE COMPLICE DES ASSASSINS**

Les troupes françaises venues en renfort du régime de Laurent Gbagbo viennent d'arriver à Abidjan. Au total, les effectifs de l'armée française sur place devraient atteindre 2 500 hommes dans les prochains jours. Ces soldats doivent être déployés dans les zones de combats dans l'ouest du pays, sur la ligne de cessez-le-feu, et à Abidjan, la capitale. Aujourd'hui, le gouvernement français ne s'embarrasse plus guère de justifications humanitaires : il intervient ouvertement en Côte-d'Ivoire pour sauver la mise à un régime dictatorial, raciste et xénophobe. Cependant, face à l'approfondissement de la guerre civile, nombreux sont ceux qui pensent en Côte-d'Ivoire que cette intervention militaire française pourrait empêcher le pays de sombrer dans le chaos et éviter les massacres interethniques dont tout le monde redoute l'extension.

Ici, les médias français laissent croire que l'armée française

serait garante de la stabilité politique en Côte-d'Ivoire, de la sécurité des ressortissants étrangers et empêcherait les choses de tourner aux massacres interethniques, comme malheureusement cela a été le cas dans certains pays africains. A chaque fois que l'impérialisme français est intervenu pour des raisons politiques et économiques dans son pré carré africain, il a toujours justifié, dans un premier temps, son déploiement guerrier par des arguments « humanitaires ». Justifications dont il se débarrassait d'ailleurs très vite, une fois l'idée de l'intervention militaire acceptée par l'opinion. Et à chaque fois il a apporté son soutien aux dictatures en place, pour mieux défendre ses intérêts politiques et économiques.

En matière de soutien aux régimes les plus réactionnaires et les plus sanglants, l'armée française a une longue tradition : l'intervention au Tchad, celle de Kolwezi, au Zaïre, en mai 1978, pour sauver Mobutu. Et en 1994, il faut se souvenir qu'au Rwanda c'est l'impérialisme français qui a armé le bras des assassins. Les massacres : le génocide commis au Rwanda, qui a fait plus de huit cent mille morts, a été orchestré avec la

complicité active de l'État français dont le président était à l'époque Mitterrand. Et puis, quand le régime génocidaire hutu a été au bord de la défaite face à l'avance des armées tutsies du FPR, le Front patriotique rwandais, la France s'est dépêchée d'organiser une prétendue opération « humanitaire », baptisée Turquoise, pour permettre le repli aux forces du régime hutu en déroute. Et c'est à partir de l'enclave française que les responsables du génocide ont continué à appeler à la poursuite des massacres...

Aujourd'hui, en Côte-d'Ivoire, depuis le début de la guerre civile, l'armée française soutient un régime raciste et xénophobe, responsable des massacres contre les masses populaires pauvres ivoiriennes et immigrés. En stoppant l'avance des armées rebelles sur Abidjan, l'armée française a cependant laissé les mains libres aux forces armées gouvernementales pour violer les accords de cessez-le-feu et faire des incursions en territoire rebelle ; mais aussi à la gendarmerie, aux escadrons de la mort, aux milices du FPI, le Front populaire ivoirien, le parti au pouvoir de Gbagbo, pour semer la terreur

René CYRILLE

Portugal **GRÈVE GÉNÉRALE**

La grève générale appelée le mardi 10 décembre par la CGTP, la principale confédération syndicale portugaise, animée par les militants du Parti Communiste Portugais (PCP), a été un succès. Dans le transport aérien, les chemins de fer (qui avaient cessé le travail la veille à midi), le textile, la métallurgie et la chaussure, près de 90 % des salariés ont participé au mouvement. Ce succès a même poussé l'UGT, la confédération contrôlée par le Parti Socialiste (PS) et par la droite, à déclarer que, si le gouvernement ne renonçait pas à ses projets les plus scandaleux, elle pourrait la prochaine fois se joindre à la CGTP. Lors de cette grève, la CGTP a refusé un service minimum dans les transports et le secrétaire d'État au Travail l'a accusée de « terrorisme social ».

Le gouvernement de droite issu des élections de mars dernier mène en effet une attaque en règle contre les travailleurs, politique qui est la continuation de celle du précédent gouver-

nement socialiste. En ligne de mire : le code du travail, les retraites, la Sécurité sociale, la Santé et l'Éducation nationale. Résumant tout cela, un patron déclarait qu'il fallait en finir avec ces « conquêtes d'Avril », Avril symbolisant la mobilisation et l'organisation de la classe ouvrière à la suite du renversement de la dictature salazariste, le 25 avril 1974.

Avec la grève du 10 décembre, la CGTP voulait s'opposer à la remise en cause du code du travail. Le gouvernement propose en effet que, si les négociations syndicats-patronat n'aboutissaient pas à la signature d'une convention collective de branche, cette convention soit remplacée par des contrats individuels. Il veut en même temps porter de trois à six ans la durée légale des contrats temporaires (52 % sont déjà prolongés illégalement par les patrons) ; ne plus avoir à réintégrer un travailleur licencié abusivement, dans le cas d'une petite entreprise (un quart des salariés portugais) ;

augmenter la période d'essai de deux à six mois ; imposer la mobilité des affectations dans tout le pays, au gré du patron ; instaurer l'annualisation des horaires et la flexibilité, jusqu'à 12 heures par jour, 60 heures par semaine ; réduire la partie du temps de travail de nuit, qui donne droit au paiement d'une prime, entre 22 h et 7 h (jusqu'ici : 20 h et 8 h) ; effectuer des déclassifications ; élargir les causes légales de licenciement ; le droit de suspendre les contrats de travail pour assurer la « viabilité de l'entreprise » ; instaurer un service minimum antigrève ; etc.

Le gouvernement projette d'autres mesures antiouvrières, comme la privatisation de la Sécurité sociale, des hôpitaux et des centres de santé (cela intéresse les groupes d'assurances) ; la réduction du budget de l'Éducation nationale ; des coupes dans les investissements de l'État, ce qui entraînera des réductions de personnel ; enfin, cadeau direct aux patrons, la réduction des

impôts sur les plus-values. Ces attaques gouvernementales ont amené des grévistes cet automne, qui ont commencé par une manifestation nationale des personnels des crèches et des écoles maternelles, suivie de grèves et de manifestations les 16 et 30 octobre, d'une grève générale massive de la fonction publique le 14 novembre et d'une journée de lutte le 30 novembre. Les directions syndicales semblent décidées à ne pas en rester là. Celle des cheminots a déclaré à la télévision que la grève du 10 n'était que le début d'une lutte contre les projets de remise en cause des droits des travailleurs et des retraités.

Les travailleurs qui ont répondu présent jusqu'ici étaient essentiellement des salariés de services publics. Il faut espérer qu'ils continuent à pousser à l'action les dirigeants syndicaux et qu'ils arrivent à entraîner l'ensemble des salariés du privé, qui ont les mêmes revendications.

Vincent GELAS

Brésil

Lula annonce la composition de son équipe économique :

AUX ORDRES DE LA BOURGEOISIE

A la veille de son entrée officielle en fonctions, le 1^{er} janvier prochain, Lula a rencontré au Brésil le président du Fonds monétaire international, Horst Köhler. Ce dernier s'est dit ravi que Lula veuille lutter contre la faim et la pauvreté (que pouvait-il dire d'autre ?) « *tout en respectant ses engagements internationaux* » (et c'est bien plus important pour ce monsieur). Le futur président du Brésil s'est aussi rendu aux États-Unis pour rencontrer le président Bush, le ministre des Affaires étrangères Colin Powell et la secrétaire pour la Sécurité nationale américaine, Condoleezza Rice.

Délicate attention, il a choisi d'annoncer depuis Washington que son ministre des Finances serait Antonio Palocci. L'homme choisi pour ce poste clé vient certes de l'appareil du Parti des Travailleurs (PT), mais est symbolique de l'évolution de ce parti. Ce médecin de 42 ans, trotskyste dans sa jeunesse, s'est fait connaître comme maire de Ribeirao Preto, une ville de 400 000 habitants dans l'état de Sao Paulo, comme un champion de la privatisation des services municipaux. Coordinateur du programme de gouvernement

du PT, il a mené la lutte contre toute idée de « rupture » avec le capitalisme et s'est révélé être un des dirigeants les plus à droite du Parti. C'est lui qui a embauché pour la campagne de Lula le spécialiste de marketing Duda Mendonça, qui s'était illustré précédemment en faisant élire maire de Sao Paulo Paulo Maluf, un modèle de corruption qui représente ce qu'il y a de plus à droite dans le pays. Palocci a ensuite dirigé les représentants de Lula dans la commission de transition, destinée à organiser le passage de l'équipe du président de droite sortant, Fernando Henrique Cardoso, à celle de Lula.

La nomination de Palocci a été applaudie par les milieux d'affaires. Ils ont aussi accueilli favorablement la nomination, quelques jours plus tard, du gouverneur de la Banque centrale : Henrique Meirelles, ex-président d'une banque privée et membre du PSDB, le parti de Cardoso et de José Serra, le rival de Lula au second tour de la présidentielle.

L'équipe économique du futur gouvernement a été complétée par l'industriel Luiz Fernando Furlan, devenant ministre



Lula, accompagné de son ministre de l'Économie, Antonio Palocci, serre la main de Meirelles, le futur gouverneur de la Banque centrale.

du Développement, de l'industrie et du commerce, et par Roberto Rodrigues, président de l'Association brésilienne de l'agro-alimentaire, devenant ministre de l'Agriculture. Deux hommes qui ne pourront pas être accusés de préjugés favorables aux ouvriers et aux paysans sans terre.

Lula a désigné les titulaires de quelques autres ministères. José Dirceu, président du PT et grand artisan de son « recentrage », sera ministre de la Maison civile, chargé des relations entre le président et les parlementaires. Le ministre des Affaires étrangères sera Celso Amorim, l'actuel ambassadeur à

Londres, en principe un homme de confiance de Cardoso. Enfin, Lula a donné un hochet aux écologistes, nommant à l'Environnement Marina Silva, sénatrice PT de l'état amazonien de l'Acre.

Lula avait clairement laissé comprendre au cours de sa campagne présidentielle qu'il gouvernerait en prenant en compte les intérêts de la bourgeoisie brésilienne et mondiale. Ces nominations montrent qu'il tiendra parole avec des hommes ayant la confiance de la bourgeoisie et dont beaucoup en font partie.

V.G.

Amiante En France comme en Europe, LA SERVILITÉ DES INSTITUTIONS FACE AU PATRONAT

Gouvernement et patronat espéraient-ils faire passer leur sale coup en douce ? En tout cas, jeudi 12 décembre, les ministres de l'Emploi et des Finances ont nommé, par décret, trois patrons (deux Medef, un CGPME) au conseil d'administration du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA). Or, selon les statuts du FIVA, pour y siéger il faut être membre de la branche AT-MP (accidents du travail-maladies professionnelles) de la Sécurité sociale, un organisme dont le Medef et la CGPME ont claqué la porte en 2001, mais où, hasard plus que curieux, ce même jeudi, le Conseil constitutionnel... a réintégré ces organisations patronales !

Alors que se multiplient les procès intentés – et parfois gagnés contre leurs anciens employeurs – par les victimes de cancers professionnels dus à l'amiante, le patronat voit cette situation d'un mauvais œil. Siéger au FIVA lui permettrait, avec l'aide des pouvoirs publics, d'y contrebalancer les représentants des syndicats de salariés et des associations de victimes de l'amiante, afin de peser dans le sens d'une moindre indemnisation de leurs propres victimes.

Et l'on comprend pourquoi

quand on sait qu'en juin dernier le président de la Fédération française des sociétés d'assurances, et alors vice-président du Medef, Denis Kessler, estimait que, dans les vingt ans à venir, il y aurait en France 100 000 à 200 000 victimes de cancers dus à l'amiante. Il chiffrerait entre 8 à 10 milliards d'euros ce que cela coûterait.

A qui ? C'est bien la seule chose qui préoccupe le patronat et les pouvoirs publics. Car si, depuis des décennies, les risques mortels liés à cette substance sont connus et ont maintes fois été décrits, nombre d'entreprises (et non des moindres : les Chantiers de l'Atlantique, Saint-Gobain, la RATP, EDF, Everite... pour ne citer que certaines de celles qui ont été récemment traînées en justice par leurs victimes) ont continué imperturbablement à y exposer leurs salariés (et souvent les habitants du voisinage). Et si cela a rapporté gros à leurs actionnaires passés et présents, ces derniers, leurs héritiers, et les pouvoirs publics qui continuent de les protéger, voudraient que cette politique criminelle coûte le moins cher possible au patronat.

EN FRANCE, EN EUROPE ET AILLEURS...

Une situation qui n'est pas particulière à la France. Partout de par le monde, les propriétaires des entreprises, petites et grandes, ont agi de la même façon s'agissant de l'amiante : ils ont engrangé des profits en

semant la mort à grande échelle. Rien que dans l'Union européenne, la Grèce n'a ainsi interrompu la production d'amiante... qu'il y a six mois. Rien qu'à l'échelle de cette même Union européenne, ce sont sans doute des millions de salariés qui en ont été ou en seront victimes.

Voici ce qu'a déclaré notre camarade Arlette Laguiller, durant la session de mi-décembre du Parlement européen à Strasbourg, à propos d'une recommandation européenne (ô combien tardive !)

« sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante » :

« Mieux vaut tard que jamais, pourrait-on dire de la succession des recommandations visant l'interdiction de l'amiante dans l'Union européenne. Mais ce serait oublier les générations de travailleurs qui sont morts pour avoir travaillé l'amiante, alors pourtant que son caractère nocif était déjà connu. Ce serait oublier les milliers d'autres qui en mourront, même après l'interdic-

tion, dans quelques mois ou quelques années.

Ce serait aussi oublier tous ces propriétaires d'usines, ces actionnaires qui ont fait du profit grâce à l'amiante en sachant qu'il tue, qui ont pu investir leurs gains mal acquis dans d'autres secteurs et qui continuent à s'enrichir pendant que leurs victimes continuent à mourir. Et ces profiteurs de souffrances humaines ne subissent même pas de préjudice financier, car aucun des États d'Europe ne les contraint au moins à indemniser toutes leurs victimes présentes et à venir.

Alors, nous voterons ce texte, bien sûr, mais avec l'écoeurement et la colère que suscitent la servilité des institutions politiques, nationales comme européennes, à l'égard des patrons concernés, servilité qui a si souvent retardé une mesure aussi élémentaire que l'interdiction de l'amiante. »

Fonderie Valfond (Bléré-Indre-et-Loire) UN CYNISME SANS BORNES

Dans la petite ville de Bléré, la fonderie Valfond, propriété de l'Union des Banques Suisses, est l'une des dernières entreprises industrielles de quelque importance. Ses 305 salariés ont connu depuis plus d'un an de six à dix jours de chômage partiel chaque mois, et donc d'importantes pertes de salaires. Après avoir menacé de déposer le bilan, la direction de l'entreprise évoque à présent le possible rachat par les propriétaires d'Automotiv Parts Manufacturing, sans que les salariés n'aient évidemment la moindre possibilité de mesurer le sérieux de cette éventualité, ni ses conséquences.

Mais Valfond est aussi

une entreprise où les ouvriers ont été exposés à l'amiante. Le « plan amiante », qui fait certes la part belle aux patrons responsables des risques encourus, permet néanmoins aux travailleurs exposés de partir plus tôt en retraite. A Valfond, 75 ouvriers pourraient ainsi quitter l'usine, bien que, selon le PDG, l'administration contesterait le bien-fondé de l'application du plan amiante dans l'usine.

Ces tergiversations ont entraîné des protestations bien compréhensibles de la part des travailleurs concernés, mais elles ont aussi conduit le PDG à faire à la presse une déclaration d'un cynisme sans bornes. Il a en

effet expliqué que les 75 départs du plan amiante permettraient de faire l'économie d'un plan social (et donc des dépenses qui y seraient liées...). « Il s'agirait pour nous d'une solution idéale », a-t-il déclaré, exhortant les élus et les pouvoirs publics à lui « donner un coup de pouce » !

Le patron a trouvé tellement normal de se faire du fric, en exposant des salariés, qu'il ne voit même pas ce qu'il peut y avoir d'indécent à continuer à vouloir s'en faire en mobilisant à présent les fonds publics, sans même dire un seul mot des conséquences souvent dramatiques liées à l'exposition à l'amiante !

Hôtellerie

LE GROUPE ACCOR ÉPINGLÉ POUR PRATIQUES ILLÉGALES

Il y a quelque temps, 400 gendarmes accompagnés de représentants de l'inspection du travail, des services fiscaux et de l'Urssaf sont intervenus dans 69 hôtels « Formule 1 », chaîne appartenant au groupe Accor. L'opération a débouché sur la mise en garde à vue d'une soixantaine de gérants et du directeur de la société de nettoyage Vsad. Ils sont accusés de s'être livrés, sous couvert de sous-traitance, à un prêt illégal de main-d'œuvre.

En effet, pour qu'un contrat de sous-traitance soit reconnu comme tel, il faut qu'une prestation spécifique différente de l'activité générale de l'entreprise soit fournie, que l'organisation et l'encadrement soient effectués par le sous-traitant lui-même et que le matériel soit aussi fourni par le sous-traitant. Enfin, il faut également que le prix payé soit fonction de la mission, et non du temps de travail effectué. Or ces conditions n'étaient pas satisfaites dans les hôtels concernés.

Comme le faisait remarquer un magnat de ce secteur, « dans l'hôtellerie, tout le

monde a recours à la sous-traitance pour faire le nettoyage, et depuis longtemps. Mais à partir du moment où vous remettez le planning de travail à ces femmes de ménage et que vous leur faites des remarques sur leur travail, elles sont considérées comme vos employées et vous vous retrouvez à pratiquer du prêt de main-d'œuvre illicite ».

En fait, comme le reconnaît ce patron, la frontière entre sous-traitance et prêt de main-d'œuvre illicite est très ténue ; si ténue que certains la transgressent allègrement, comme Accor dans l'hôtellerie ou le groupe Carrefour dans la

grande distribution.

Qu'une filiale du groupe Accor se soit fait épingler, c'est tant mieux, même si les motivations des juges sont plus à rechercher du côté des préjudices fiscaux que du côté de l'exploitation des travailleurs. Mais c'est tout le système de la sous-traitance qui devrait en fait être mis à l'index, car il sert à de nombreux patrons à s'affranchir de la législation sur le travail et des conventions collectives, en ne considérant pas les salariés en sous-traitance comme leurs propres salariés.

Enfin, il est à remarquer que dans cette affaire la

société de nettoyage Vsad, installée dans le Val-d'Oise mais aussi dans le département de l'Ariège, bénéficiait d'un abattement de charges de 30 % au titre de son implantation dans une zone de revitalisation rurale, alors qu'aucune de ses 300 employées ne travaillait dans le désert ariégeois. Cet abattement permettait à Vsad d'être compétitive face à d'autres sociétés du secteur. Une preuve de plus que les aides à l'emploi ne servent pas à créer des postes, mais à exonérer des patrons qui, de toute façon, auraient dû embaucher.

L'Union européenne et les pétroliers

APRÈS EUX LE DÉLUGE... NOIR !

Les dirigeants de l'Union européenne ont décidé de bannir plus ou moins complètement et à plus ou moins long terme les pétroliers à simple coque. Dès janvier 2003 pour ceux qui transportent des huiles lourdes (comme la cargaison du *Prestige* ou de l'*Erika*). Puis en 2010 pour tous les pétroliers de plus de quinze ans d'âge. En même temps, mais au cas par cas, les pétroliers jugés dangereux pourraient être interdits de navigation dans la zone dite « économique exclusive » de 200 milles (374 kilomètres) autour des côtes.

Il s'agit de faire, mais avec plus de dix ans de retard, ce qu'ont imposé les États-Unis, chez eux, pour tenter d'empêcher les marées noires. C'est une mesure qui est réclamée par l'opinion publique : pourquoi l'Europe ne pourrait-elle faire la même chose que l'Amérique ? Mesure apparemment efficace, puisque celle-ci n'a plus connu de marée noire depuis la catastrophe de l'*Exxon Valdès*, qui a entraîné la nouvelle législation.

En réalité il s'agit de mesures démagogiques, d'une efficacité douteuse et qui risquent de s'avérer, avec le temps, plus dangereuses que la situation actuelle.

Bien sûr les pétroliers à double coque, qui sont apparus dans les années 1990, étant plus récents, sont en meilleur état. Mais ils vieilliront, et sans doute très mal. En effet l'espace compris entre les deux coques peut, lorsque le pétrolier est à vide, être rempli d'eau de mer (de ballast) afin que le navire ne soit pas trop haut sur l'eau. Du coup les deux coques seront soumises à une corrosion accélérée. Et si la coque interne est plus ou moins poreuse, du gaz peut s'infiltrer dans l'espace intercoque, provoquant un risque énorme d'explosion.

Le public, peu au courant de ces problèmes, plébiscite les doubles coques, alors que les milieux maritimes, experts, navigants, syndicalistes, etc., sont extrêmement réservés.

Mais alors, si les doubles coques ne sont pas la panacée, que faudrait-il faire pour empêcher les marées noires ?

Eh bien, pour commencer, construire dans les règles de l'art, en imposant des cahiers de charges rigoureux et en surveillant l'état des constructions et des réparations navales. Il est à peu près certain que le *Prestige* a coulé suite à une défaillance de structure. Une plaque de coque mal soudée n'aurait pas résisté à la tempête et se serait détachée du navire. Pour l'*Erika* ainsi que le *Tanio*, des défauts de structure auraient aussi été la cause des naufrages.

Non seulement les chantiers de construction et de réparation navale, c'est-à-dire les capitalistes qui investissent dans ces secteurs, ne sont pas spécialement contrôlés, mais le contrôle des navires dans les ports est lui aussi dérisoire.

Dans la quasi-totalité des cas les inspecteurs vérifient les papiers du navire et jugent de l'état général. Et cela sans perdre de temps, car il ne s'agit pas (sauf exception dans des cas de délabrement flagrants) de retarder le départ du bateau. Bien entendu, quand il s'agit d'un navire à peu près neuf, cela suffit le plus souvent. Mais pour un navire douteux, il n'y a pas d'autre solution que de l'examiner à fond. Imposer cela aux armateurs, il n'en est pas question pour les autorités européennes. Ce qu'elles viennent de décider – tout comme les autorités américaines l'avaient fait avant elles – c'est d'envoyer les vieux pétroliers hors d'âge naviguer sous d'autres cieux.

L'Union européenne, qui ne veut ni ne peut contraindre les capitalistes à respecter comme il le faudrait les règles de sécurité, a pris une mesure à l'efficacité douteuse, qui repousse les problèmes au mieux à quelques années.

André VICTOR

Au large de Calais, des marins-pêcheurs bloquent la navigation pour protester contre le plan de l'Union européenne.



Pêches

DES SUBVENTIONS... DANS LES FILETS DES PLUS GROS

Les gouvernements des pays de l'Europe unie ont trouvé un nouveau terrain de désunion dans la réforme de la politique commune de la pêche. La politique en cours fixe des taux admissibles de captures par espèces de poissons pour l'ensemble de la flotte dans des zones maritimes données et ces taux sont ensuite répartis entre les États sous la forme de quotas. Certaines méthodes de pêche sont interdites, par exemple la pêche au filet maillant dérivant, et on effectue des contrôles de la taille des poissons pêchés, pour protéger les jeunes poissons. Moyennant quoi, des aides sont prévues pour la modernisation de certains bateaux.

Evidemment, les infractions sont innombrables et le commissaire européen à la pêche, Franz Fischler, évoquant la disparition prochaine de certaines espèces dans les eaux européennes, a proposé un plan prévoyant une réduction de 80 % de la pêche au cabillaud et de 75 % pour le merlan. Cela se ferait en diminuant le nombre de jours de sorties en mer et, en fin de compte, en réduisant la flotte. Les aides publiques pour moderniser les bateaux seraient transformées en financement de plans sociaux pour

les pêcheurs qui cesseraient leur activité. L'objectif serait de détruire 8 500 bateaux et de supprimer 28 000 emplois. Les flottes artisanales, essentiellement celles des pays du Sud, seraient plus touchées que les flottes plus industrielles des pays du Nord.

Les pêcheurs ont déjà protesté en essayant le 11 décembre de bloquer le détroit du Pas de Calais. Les représentants des pays qui s'estiment lésés, comme la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, montent au créneau pour se faire les défenseurs des artisans-pêcheurs qui, pour être petits, n'en sont pas moins électeurs : Chirac stigmatise la Commission européenne qui « sous couvert de mieux protéger les ressources, est prête à sacrifier une grande partie de la pêche européenne ».

L'argument de la Commission est peut-être hypocrite, mais l'attitude de Chirac ne l'est pas moins. Cela fait longtemps que, comme tout défenseur du grand capital et du libéralisme économique, il défend un système qui ruine les petits artisans, en l'occurrence les marins-pêcheurs, et laisse les grosses subventions aller aux grosses sociétés, comme en témoigne l'exemple ci-dessous.

Dominique Wailly, conseil-

ler régional de Lutte Ouvrière du Nord-Pas-de-Calais, a ainsi dénoncé les subventions obtenues par la grande pêche à Boulogne-sur-Mer :

« La famille Leduc, propriétaire de la société Nord-Pêcheries à Boulogne-sur-Mer, veut construire un nouveau bateau, après le lancement au mois de novembre du bateau Bressay-Bank. Ce navire de pêche hauturière représente un investissement de 7,6 millions d'euros. Les aides publiques s'élèvent à plus de 1,4 million d'euros, soit 450 000 euros par le Conseil régional, 450 000 euros par l'État, 558 000 euros par des fonds européens. En tout 15 % du montant de l'investissement. Régulièrement, la société Nord-Pêcheries est financée par des aides publiques, de même que la société Le Garrec. Ces deux sociétés ont d'ailleurs des sociétés communes. Dans le même temps, 43 navires de pêche artisanale ont reçu une subvention totale de 403 000 euros, pour une aide dans l'installation d'un Geonet et de nouveaux treuils. La plupart vont recevoir un peu plus de 3 000 euros. Pour attraper dans ses filets de grosses subventions, la pêche industrielle est bien équipée. »

LE NOMBRE DES MAL-LOGÉS AUGMENTE

Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées a sorti son rapport annuel. Il y est principalement question de prévenir les expulsions et de développer le nombre de logements sociaux puisque, note-t-il, il y a aujourd'hui plus de trois millions de personnes mal logées.

Disposer d'un logement convenable est un droit, reconnu dans la loi. Mais la réalité est tout autre. Les inégalités sociales qui se creusent se manifestent aussi dans l'accès au logement, sa qualité et son confort. Un nombre croissant de ménages, plus de 700 000, vivent dans des situations précaires, en meublé, à l'hôtel ou bien dans des « constructions provisoires ou des habitations de fortune ». Quant aux plus pauvres, qui s'adressent au Samu social pour trouver un abri précaire, leur nombre a augmenté de près de 50 % en quatre ans. Une partie de la population est trop pauvre pour avoir accès au logement dit « social ». Et même avec un salaire permettant de payer un

loyer, il est difficile de se loger. Entre 1994 et 2000, le nombre de logements sociaux construits chaque année a été divisé par plus de deux, passant de 89 000 à 40 000. De plus, avec la baisse générale des revenus et l'augmentation des loyers dans le privé, de moins en moins de logements sociaux se libèrent. Aujourd'hui, entre 1,6 et 1,7 million de personnes sont sur les listes d'attente d'un logement de type HLM.

Il n'était vraiment pas nécessaire de faire les frais d'un nouveau rapport pour confirmer ce que chaque recensement et régulièrement l'Insee décrivent. Il aurait mieux valu se mettre au travail pour remédier à cette situation. Mais de cela, on ne voit toujours pas le commencement.

Ainsi Xavier Emmanuelli, aujourd'hui président du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, reconnaît qu'« il faut un effort de construction de logements sociaux ». Lorsqu'il était secrétaire d'État à l'Action humanitaire d'urgence dans le gouvernement Juppé et, à ce titre, promoteur de la loi dite de « lutte contre les exclusions »,

plus tard reprise à son compte par le gouvernement Jospin, le même Emmanuelli disait déjà : « Notre souci doit être de prévenir les expulsions (...), en recherchant, à l'avance, un relogement. Il faut encourager la reconstitution d'une offre de logements accessibles aux plus pauvres, notamment dans le parc social, et inciter les communes à faire davantage ». La pénurie de logements et la situation des mal-logés ne changent pas. Les discours non plus.

Gouvernements de droite comme de gauche ont laissé la situation se dégrader au rythme de la montée du chômage et du développement des emplois et salaires précaires.

Le gouvernement Chirac-Raffarin s'apprête à accentuer cet état de fait. Et le constat qu'établit ce nouveau rapport n'empêche pas le projet de loi de finances rectificative pour 2002 d'inclure une annulation de crédits pour le logement social et un nouveau gel de crédits pour début 2003.

Annie ROLIN

Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

LA MOBILISATION DES LOCATAIRES FAIT ANNULER LES HAUSSES DE LOYERS

A la cité des Planètes de Maisons-Alfort, la SCIC, qui gère 800 des 1200 logements, voulait imposer de nouveaux loyers, en hausse de 30 à 50 % ! La SCIC s'appuyait sur une loi scélérate de 1989 qui permet à un bailleur d'augmenter les loyers en fonction du voisinage, en cas de renouvellement de bail.

Tant que les locataires n'avaient pas réagi collectivement, la SCIC est parvenue à faire signer plusieurs résidents, y compris en les menaçant par huissier. A terme, 500 locataires étaient visés.

Mais dès la nouvelle connue, en octobre, plusieurs locataires ont commencé à riposter. Ils ont fait signer une pétition par plus de 600 personnes et appelé à une réunion le 22 novembre. Ce jour-là, 130 habitants ont participé à cette assemblée générale où a été votée l'« annulation de toutes les hausses de loyers ». Un comité de 21 locataires chargé de mettre en œuvre les déci-

sions de l'assemblée a été élu. Il comprenait notamment un militant de Lutte Ouvrière qui a animé plusieurs luttes de locataires dans la cité, une militante du Comité Chômeurs salariés d'Alfortville, et plusieurs militants syndicalistes. Plusieurs expliquaient que « lutter dans leur entreprise pour de meilleurs salaires et lutter ici contre les hausses de loyer, c'est le même combat ».

Les habitants ont décidé d'aller interpellier les maires de Maisons-Alfort et de Créteil, puisque la cité des Planètes est à cheval sur les deux communes. Si les maires ne sont pas à l'origine de ces hausses, ils sont tout de même responsables de ce qui se passe dans leur commune et ont tout à fait les moyens de faire pression sur la SCIC, qui est leur partenaire dans le domaine immobilier.

Les Conseils municipaux de Créteil et de Maisons-Alfort ont voté un vœu réclamant l'annulation des hausses de loyers, tandis que les maires prenaient l'engagement d'intervenir auprès de la SCIC.

De son côté le journal *Le Parisien* a publié des photos montrant la vétusté des appartements, dans lesquels la SCIC n'a pas effectué de travaux depuis leur construction, il y a plus de quarante ans.

Enfin vendredi 13 décembre, jour prévu de la confrontation locataires-SCIC dans la cité, une lettre de la SCIC annulait les hausses : « Compte tenu des réactions que nous enregistrons, nous avons décidé de ne pas donner suite à cette procédure ». C'est donc toute la procédure qui est annulée, y compris pour ceux qui avaient signé sous l'intimidation.

La mobilisation et la détermination des locataires ont payé. La décision, présentée comme irrévocable, a été annulée en un mois de lutte collective. Il s'agit d'une victoire, même si nous savons que, face à la SCIC, il faudra rester très vigilant. Dans l'immédiat, nous avons décidé à l'unanimité de transformer la prochaine assemblée de la cité en pot de la victoire...

Toulouse

LA GRÈVE DES SURVEILLANTS ET DES AIDES-ÉDUCATEURS CONTINUE

Les représentants des surveillants et aides-éducateurs, en lutte contre le projet de 5 600 suppressions de postes de surveillants et de 20 000 postes d'aides-éducateurs à la rentrée prochaine avec le non-renouvellement des emplois-jeunes, se sont rencontrés le samedi 14 décembre à Paris.

A la réunion parisienne étaient représentés les surveillants des académies de l'Ouest (Nantes, Rennes, Tours, Angers...) et de la région toulousaine, où le mouvement est réel, qui sont en grève pour certains depuis plusieurs semaines et œuvrent pour une mobilisation qui s'élargisse, ainsi que des délégués de régions où le mouvement n'a pas encore la même ampleur.

Lors de cette réunion, une plate-forme revendicative était élaborée et les délégués se séparaient sur l'appel à une autre réunion le 11 janvier. En attendant, ils ne désarment pas. La majorité

pliant pas à cette injonction, il essaya alors de prendre de haut les surveillants par un « Vous ne savez pas qui je suis ! ». Ce à quoi une surveillante répondit « Et moi, vous savez qui je suis ? » Il finit par leur dire que « les licenciements, ce n'est pas porteur... » Les surveillants ne lui laissèrent pas l'occasion de débiter d'autres âneries et débranchèrent tous les micros et autres systèmes vidéo. Les proviseurs présents ne semblaient pas tous fâchés de voir la réunion se terminer aussi prématurément.

Le lendemain, mardi 17 décembre, les principaux



À Rennes aussi, les aides-éducateurs manifestent avec les lycéens.

des délégués intervenaient pour la poursuite de la grève.

Dans la région toulousaine

A Toulouse, les surveillants sont en grève reconductible depuis le 4 décembre et, s'ils restent encore minoritaires, ils ne relâchent pas leurs efforts pour étendre et populariser leur mouvement.

Le lundi 16 décembre, des surveillants en grève de l'académie de Toulouse « s'invitaient » à une vidéo-conférence organisée entre Luc Ferry, le ministre de l'Éducation nationale, et une vingtaine de proviseurs gersois réunis par l'inspecteur d'académie à Auch, dans le Gers. L'inspecteur, furieux, demandait aux journalistes présents de ne pas prendre de photos de cette intrusion non prévue. Les journalistes ne se

syndicats enseignants avaient appelé les surveillants et aides-éducateurs à une journée nationale de grève et les autres personnels de l'Éducation à l'« action ». Lors de l'assemblée générale toulousaine qui réunissait toutes les catégories de personnels, plusieurs intervenants déploieraient la « tiédeur » des directions syndicales et faisaient observer que les syndicats se décidaient à appeler les surveillants à la grève deux semaines après son début et seulement pour une journée. Une représentante du SNES rétorquait qu'elle n'était pas pour la grève générale « insurrectionnelle » !

Les surveillants grévistes ont eu l'occasion de vérifier que, pour étendre et renforcer leur mouvement, il doivent compter avant tout sur eux-mêmes.

EDF-GDF

UN PROJET D'ACCORD SUR LES RETRAITES QUI PASSE MAL

Le projet d'accord sur les retraites entre la plupart des fédérations syndicales d'une part et les directions et le patronat des IEG (Industries électriques et gazières) d'autre part, baptisé « relevé de conclusions », provoque des remous dans les milieux syndicaux et parmi le personnel.

Selon la direction d'EDF, reprise par le *Journal du Dimanche*, 63 % des agents seraient d'accord avec le texte proposé. Il s'agit vraisemblablement d'un sondage bidon, même s'il est exact que bien des agents hésitent et se demandent si le « relevé de conclusions » n'est, après tout, peut-être pas si mauvais, ou en tout cas moins pire que ce qu'il aurait pu être.

C'est qu'en effet le texte est loin d'être clair. Nulle part il n'est écrit que les cotisations pour la retraite des agents vont passer de 7,85 % du salaire brut à environ 12 %. Ce qui est écrit c'est : « Les cotisations seront harmonisées sur le niveau correspondant aux régimes de solidarité interprofessionnelle. Les modalités de cette harmonisation seront négociées par les partenaires sociaux. »

Nulle part il n'est écrit que le personnel risque de se voir imposer, comme l'ensemble de la Fonction publique, la règle des 40 annuités de cotisations pour toucher une retraite complète, et qu'en conséquence ce projet d'accord n'est valable que... jusqu'au printemps 2003, dans quelques mois. Ce qui est écrit c'est : « Les prestations du régime des IEG ne sont donc pas modifiées. Elles-ci évolueront dans le cadre de la négociation de branche, à l'initiative des partenaires sociaux ou des pouvoirs publics au regard des évolutions des régimes de retraites. »

Et tout le reste est à l'avenir. Ce texte – comme souvent dans ce genre de situation – est fait pour tromper son monde et embrouiller les choses.

Les dirigeants fédéraux de la CGT, ainsi que ceux de la CFDT, de la CGC et de la CFTC qui ont accepté de négocier, présentent le projet d'accord comme une avancée.



Le projet permettrait de sauver l'essentiel, disent-ils. Ce qui est l'exact opposé de la vérité.

Dans le concert où se retrouvent à l'unisson les médias, les directions d'EDF-GDF ainsi que les principales directions syndicales, dans lesquelles un grand nombre d'agents ont encore confiance (après tout, ce sont elles qui ont appelé à la manifestation du 3 octobre !), certains ont du mal à admettre que ce « relevé de conclusions » montre que les syndicats négociateurs se sont alignés sur ce que voulaient les directions d'EDF-GDF, le patronat, et le gouvernement.

Mais plus le texte circule, plus il est commenté, discuté, plus l'opposition se fait jour, car ce « relevé de conclusions » révèle, même si c'est loin d'être dit clairement, que :

– Les retraites des agents d'EDF-GDF ne seront plus payées par l'entreprise, mais par une caisse dite IEG Pensions. A l'avenir, elles ne seront pas garanties par l'État, alors qu'aujourd'hui elles sont garanties, à moins d'une faille d'EDF-GDF.

– Les cotisations passeront de 7,85 % à environ 12 %.

– La voie est ouverte – par le texte lui-même – à une nouvelle attaque d'ici quelques mois, qui remettra en cause non seulement les 37,5 annuités de cotisations, mais aussi le montant des pensions des électriciens et des gaziers. Celui-ci est calculé sur la base de 75 % du dernier salaire, et pourraient passer à la moyenne des 25 dernières années, comme dans le régime général.

– Il y aura nécessairement une modification du statut, ce qui créera un précédent bien peu engageant pour l'avenir.

– Enfin, la voie est libre pour l'ouverture du capital d'EDF et de GDF.

Bref, les directions, le

patronat et l'État ont obtenu tout ce qu'ils voulaient.

Et en échange, les directions EDF-GDF ont concédé un misérable relèvement du coefficient minimum de pension et une amélioration des pensions de réversion (de 50 %

à 54 % des salaires). La voilà, la seule avancée dont se targuent les partisans de l'accord. C'est indécent et insultant !

La fédération CGT (le syndicat majoritaire) voudrait faire passer ce projet d'accord en force. Ou plus exactement la tendance de Denis Cohen, le secrétaire général, principal négociateur et partisan acharné de signer l'accord. Elle voudrait, comme le gouvernement cherche à l'imposer, signer ce texte au plus tard le 20 décembre, ce qui empêcherait toute consultation de la base. Pour ce faire, elle multiplie les manœuvres, convoquant une Commission exécutive fédérale téléphonique pour tâcher d'annuler la précédente CE, où la tendance Cohen a été mise en minorité et obligée de reporter la date de signature en janvier.

Une bonne partie de la base syndicale ne veut pas de l'accord et souhaite dans l'immédiat reporter le plus tard possible la date de la consultation, afin d'avoir le temps d'informer correctement le personnel.

Tout dépendra en définitive de la mobilisation du personnel, qui devra lutter non seulement pour imposer ses vues à ses propres dirigeants syndicaux mais, surtout, aux directions d'EDF-GDF et au gouvernement.

Correspondants LO

Guadeloupe.

LA GRÈVE AU CHU DE POINTE-À-PITRE - ABYMES

La grève des employés du CHU de Pointe-à-Pitre - Abymes commencée le 25 novembre dernier se poursuit.

Le mécontentement a éclaté dès le 21 novembre lors d'une journée de grève de la CGTG. Les grévistes réclamaient notamment la mise en place effective des 35 heures avec embauche de personnels soignants. Puis, le 25 du même mois, le mouvement s'est étendu avec l'appel à la grève de l'UTS-UGTG. La revendication de la mise en place effective des 35 heures a été maintenue, et la création de 506 postes nouveaux a été jugée nécessaire, tant par les travailleurs que par les représentants syndicaux. Dans les jours qui ont suivi, une partie des grévistes ont campé devant la porte du CHU, empêchant toute voiture étrangère à l'hôpital de ren-

trer. Des groupes importants de travailleurs se sont retrouvés au piquet de grève. Discussions, distributions de tracts, prises de parole, débats se sont succédé sous les tentes montées devant l'entrée du CHU.

En assemblée générale, les grévistes de la CGTG ont décidé l'organisation d'un vote pour demander l'avis du personnel sur l'envoi d'une délégation au ministère de la Santé à Paris. Plus de 500 employés ont répondu oui, contre 80 contre. De leur côté, les représentants de l'UGTG ont exigé la venue d'une délégation sur place.

Finalement, les deux syndicats ont eu gain de cause. Une délégation s'est rendue à Paris, avec notamment Jacques Gillot, président du Conseil général, et un représentant de la CGTG. Une autre

délégation, celle de l'Inspection générale de l'action sanitaire (Igas), est venue sur place. Le ministère a reconnu qu'il manquait effectivement du matériel et du personnel, mais il attend les résultats de la mission de l'Igas.

Les grévistes, notamment ceux de la CGTG, continuent à mobiliser les employés dans les services. L'UGTG, quant à elle, privilégie la tenue du piquet à l'entrée de l'hôpital, où il y a de moins en moins de participants mais qui a le mérite de montrer à tous ceux qui passent sur le boulevard et devant l'hôpital que le mouvement continue.

Le ministère et la délégation de l'Igas accorderont-ils les 506 postes réclamés ? Pour l'heure, les travailleurs restent mobilisés sous différentes formes et la grève se poursuit.

Chantiers
de l'Atlantique
Saint-Nazaire

LA CGT ET LA DÉFENSE DE LA NAVALE FRANÇAISE

Aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, il y a 5 000 salariés Alstom, la société à laquelle appartient le chantier, et entre 3 000 et 8 000 sous-traitants et intérimaires, selon les commandes de bateaux.

Comme partout, les conditions de travail se sont aggravées et le travail précaire est utilisé à outrance par le patron.

Ces trois dernières années, après avoir fait miroiter à grands coups de publicité l'eldorado à Saint-Nazaire, les patrons mettent maintenant en avant le vide du carnet de commandes et agitent à nouveau la menace du chômage pour l'année prochaine.

Des intérimaires et des sous-traitants, par centaines, sont licenciés en ce moment.

Et depuis près de deux mois une campagne est menée sur les travailleurs étrangers. Il est difficile d'en connaître le nombre exact mais ils seraient plus de 2 000 sur le Chantier, venant des quatre coins du monde. Malheureusement, dans cette campagne la CGT, par tracts et voie de presse, occupe sa place.

Emportée par son élan sur sa politique nationaliste de défense de l'industrie française, la CGT dénonce « comme une provocation pour les 10 400 chômeurs de la région » l'embauche de ces travailleurs étrangers qui, dit-elle, « osent le dire, pour certains ont des compétences limitées et font courir des risques industriels aux Chantiers ». Dans un grand article, publié par le quotidien *Ouest-France* du 23 et 24 novembre 2002, la CGT revient de nouveau sur le sujet. Le responsable de la CGT des Chantiers essaie d'être plus nuancé quant aux conditions de vie de ces travailleurs étrangers, mais il n'hésite pas à enfoncer le clou : « 500 intérimaires vont rejoindre les autres à

l'ANPE. Et ce ne sont pas les salariés étrangers qui lutteront pour sauver la navale ».

Cette campagne est reprise par le patron, par voie de presse également. Il dit hypocritement qu'« il ne faut pas mettre de l'huile sur le feu », mais il en a rajouté, invoquant le manque de travailleurs qualifiés, qu'il n'arriverait pas à trouver en France et sur la région, et semant l'inquiétude pour les mois à venir sur le manque de commandes.

Les travailleurs étrangers, et plus particulièrement ceux que les patrons ont fait venir d'Inde, sont montrés du doigt.

Mais que peut signifier cette « culture ouvrière locale » ou ce savoir-faire nazairien comme le chante la CGT dans sa dernière interview, pour s'opposer à des travailleurs venus de Marseille, de Strasbourg, de Bordeaux, de toute de l'Europe ou d'Inde ?

Une telle prise de position est révoltante ! D'autant plus que cela fait des années, présence des étrangers ou pas, qu'on fait aux travailleurs du chantage aux commandes, qui vise à instaurer un climat d'inquiétude permanent et qui vise, de la part de l'Alstom, à obtenir des milliards de subventions de l'État qui vont dans les poches des actionnaires.

Oui, le chômage et la misère ont fait venir des milliers de travailleurs à Saint-Nazaire, du bout de la France ou du bout du monde, pour mieux vivre ou survivre. La société organisée dans toute son horreur pour les profits d'une poignée de parasites, c'est cela le capitalisme.

Pour les patrons, les travailleurs sont tous des étrangers, étrangers à leur monde. L'exploitation n'a pas de frontière. La lutte des travailleurs non plus.

Correspondant LO

Les travailleurs venus interpellier les élus.



Trouillet - Saint-Chamond (Loire)

LICENCIÉS ET TOUJOURS DANS LA RUE

Les 175 travailleurs de l'entreprise Trouillet, qui fabriquait des remorques de poids lourds, ont tous reçu leur lettre de licenciement du 4 décembre dernier. Ils ne baissent pas pour autant les bras et continuent à se retrouver tous les matins dans leur usine. Ils ont aussi saisi l'occasion de l'inauguration d'un mini-siège patronal pour manifester à nouveau le jeudi 12 décembre.

Ce jour-là le patronat de la vallée du Gier inaugurait son siège dans la zone industrielle Stelytec, située entre Saint-Chamond et l'autoroute A 47. Ce lieu est en partie symbolique des petits soins auxquels ont droit les patrons, puisque plusieurs se

sont installés sur cette zone, ou sur une zone voisine, grâce à des subventions des collectivités locales. L'une de ces entreprises, Nitech, a licencié ses 35 ouvriers sans que le groupe Storck, dont elle est une filiale, ne rembourse un euro des subventions reçues.

Les travailleurs de Trouillet sont partis de leur usine, qui n'est pas très éloignée de Stelytec, pour venir interpellier les autorités présentes lors de cette inauguration. Aux côtés du préfet et du président du patronat du Gier, il y avait une brochette d'élus de droite, dont le député de la circonscription, le maire de Saint-Chamond, le président de Saint-Etienne Métropole et

le maire de cette ville. Ces messieurs ont écouté poliment les licenciés. Le député a parlé de préretraites, alors que ses amis du gouvernement crient haut et fort qu'ils n'en veulent plus. Le président des patrons leur a proposé... d'envoyer des CV.

Aucun de ces politiciens beaux parleurs n'a proposé de faire demain ce qu'ils n'ont pas fait hier : prendre des mesures contraignantes contre des patrons, comme Trouillet père et fils, dont les comptes en banque personnels restent bien garnis, alors que les licenciés reçoivent la visite des huissiers parce qu'ils ne peuvent pas payer leurs traites à cause des salaires non versés.

Gates - Nevers

LES MANŒUVRES ET LES MENSONGES DU PATRON

A l'usine Gates de Nevers, nous sommes 510 à fabriquer des courroies et des durites. Il y a plusieurs mois, la direction nous a annoncé son intention de vendre les deux ateliers Tuyaux Auto qui fabriquent les durites, celui de Nevers et celui de Saint-Just à côté de Barcelone.

Selon elle, les coûts de main-d'œuvre étant trop élevés, cette production ne lui rapporte pas assez et plombe ses résultats. Mais, selon les chiffres de l'expert-comptable, le montant des salaires a diminué entre 2000 et 2001 de 4 %. Pour en arriver là, la direction a dû, malgré une augmentation de salaire de 1,8 %, diminuer les primes et l'intéressement. D'autre part, les impôts et taxes de l'usine ont

diminué, eux, de 56 %. Tout ne va pas donc si mal pour les profits des actionnaires.

Fin novembre une société, Euroflux, composée de deux petites PME italienne et française, s'était portée candidate à la reprise de l'activité Tuyaux Auto. Les patrons de cette nouvelle société annonçaient crûment la couleur : ils voulaient remettre en cause les accords d'entreprise, ils jugeaient l'absentéisme trop élevé et prévoient des suppressions d'emplois sous forme de préretraites. Malgré cela les syndicats, sauf la CGT, avaient donné un avis favorable.

Finalement, Euroflux n'est plus candidat. Depuis, la direction de Gates laisse entendre dans les

ateliers que ce serait de la faute des ouvriers espagnols, qui ont fait grève. Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que ces derniers chôment depuis plusieurs mois, au moins une journée par semaine, et qu'en Espagne la prime de licenciement est fonction de l'entreprise qui licencie. Et comme ils se méfiaient à juste titre du rachat par Euroflux, ils réclamaient des indemnités de licenciement payées par Gates.

Gates est une entreprise qui fait des bénéfices. Au nom d'une meilleure rentabilité pour les actionnaires, la direction veut se débarrasser des ateliers Tuyaux Auto. Les travailleurs espagnols et français ne doivent pas en faire les frais et les travailleurs espagnols ont eu raison de se battre.

Lever,
Bilore,
Coventry...

UNE HISTOIRE ÉCRITE DÈS AVRIL 2000

Lorsque les patrons de Lever ont annoncé le 5 avril 2000 la décision d'Unilever de se désengager de l'usine d'Haubourdin, ils avaient dans leurs cartons le nom d'une « grande entreprise espagnole d'envergure européenne : Bilore », disposée à reprendre l'usine et 234 de ses salariés.

Lors de notre rencontre avec Martine Aubry, alors ministre du Travail, elle conseillait de ne pas faire grève pour ne pas décourager le repreneur. Ce qui importait, d'après elle, c'était l'emploi et la réindustrialisation.

Nous étions plusieurs à avoir un point de vue différent. D'abord, il n'y avait aucune justification à cette fermeture :

Lever avait annoncé en 1999 des bénéfices en hausse de 18 % par rapport à l'année précédente. Ensuite, sur les 450 que nous étions, le repreneur n'avancait que 234 réembauchés, les plus anciens. Et les plus jeunes, qu'allaient-ils devenir ? Dernier problème, mais non le moindre, le niveau des salaires : Bilore faisant état dans la presse de salaires 40 % inférieurs à ceux de Lever. De plus, la participation aux bénéfices et l'intéressement étaient supprimés. En conclusion, nous aurions dû accepter une baisse de 50 % de nos revenus !

Nous avons cependant l'expérience de salariés d'autres entreprises ayant connu les mêmes situations, La Lainière de Roubaix, Xerox à Neuville-en-Ferrain, etc. Et nous savions que les salariés

qui avaient accepté la prétendue « réindustrialisation » s'étaient retrouvés Gros-Jean comme devant lorsque le repreneur avait été mis en liquidation.

Convaincus que Bilore ne durerait que deux ou trois ans, nous avons donc décidé en assemblée générale d'empêcher le désengagement de Lever. Et si nous n'y arrivions pas, que ce trust paye une indemnité d'un million de francs à chacun. Nous avions sous la main une entreprise qui avait de l'argent, Lever, il fallait prendre notre part, sinon, nous risquions de ne rien avoir.

Ce qui était prévisible s'est produit. L'entreprise espagnole, qui employait 300 ouvriers au Pays basque espagnol, a annoncé, un an et demi après avoir repris Lever-Haubourdin, qu'elle était en diffi-

culté en Espagne où les salaires n'étaient plus payés. A la mi-octobre 2002, au comité d'entreprise, un nouveau patron nous a été présenté. Il s'agissait de Coventry SA, qui avait racheté 88 % des actions Bilore.

Si nous faisons le bilan des promesses de la réindustrialisation, chère à Aubry et à tous les politiciens de gauche comme de droite, Bilore, après n'avoir embauché que 190 salariés au lieu des 234 promis, a jeté l'éponge moins de deux ans plus tard, et il paraît même que Lever aurait été floué puisque, sur les 25 millions de francs que Bilore devait payer, seul 1,5 million aurait été versé !

Ce deuxième repreneur, Coventry SA, ne tarit pas de promesses : huit millions d'euros d'investissements,

embauche de 15 personnes supplémentaires et prévision de production en lessives liquides triplée (110 000 tonnes contre 32 000 actuellement). Et si vous ne croyez pas cette histoire, les repreneurs vous en raconteront une autre...

En attendant, nous sommes bien contents d'avoir fait confiance à notre lutte et aux travailleurs de Siemens, Bénédicte, Royco, Case, Stein-Industries, etc., qui ont été avec nous. Aujourd'hui, ceux qui ont été licenciés ont touché au moins 45 700 euros, en plus des indemnités conventionnelles de licenciement y compris ceux qui ont été réembauchés par Bilore. Quant aux plus anciens qui ont accepté le Casaic – sorte de préretraite dès 55 ans prise en charge par Lever – ils partiront avec l'indemnité de licenciement et 12 500 euros d'indemnité additionnelle.

Bien sûr, ce n'est pas le Pérou, mais nettement mieux que ce que proposaient Lever, Aubry et tous ceux qui auraient aimé que les ouvriers de Lever ne se défendent pas.

Quebecor
Blois
(Loir-et-Cher)

GRÈVE CONTRE LES LICENCIEMENTS

Les salariés de l'imprimerie Quebecor de Blois sont aujourd'hui en grève avec occupation depuis deux semaines. Cette imprimerie, qui appartient au groupe de dimension mondiale du même nom, a annoncé un plan de licenciements. Elle veut vendre le service de la Brochure qui compte une trentaine de personnes, elle prévoit le départ en retraite anticipée à partir de 55 ans pour une quarantaine de salariés et, comme elle dit ne vouloir garder que 80 salariés, cela veut dire qu'elle projette une quarantaine de licenciements secs.

Ce plan de licenciements n'intervient pas comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Quand elle a racheté l'usine Del Duca, en 1996, Quebecor l'avait acquise bien en dessous de sa valeur, soit pour environ 4,2 millions d'euros. Elle avait aussi obtenu de la municipalité une exonération de taxe professionnelle pour trois ans et elle s'était engagée à investir 9,15 millions d'euros. Non seulement elle n'a jamais effectué cet investissement mais en plus elle a vendu en 1997 une rotative 5,33 millions d'euros, somme qu'elle prétendait réinvestir à Blois, ce qu'elle n'a jamais fait.

Bien que Quebecor ait

racheté, il y a quelques mois, une imprimerie du groupe Lagardère-Hachette à Corbeil et repris la participation de cette dernière dans une imprimerie en Belgique, ce qui prouve tout de même que les fonds ne manquent pas, la direction menace aujourd'hui l'emploi dans plusieurs unités du groupe. Récemment, pour justifier sa politique,



le PDG s'en est pris entre autres à la mise en place de la RTT qui, selon lui, ferait qu'un salarié serait absent trois mois par an de l'entreprise. Concluant son raisonnement, le PDG a eu ces propos imbéciles : « Si l'on peut se passer de quelqu'un trois mois par an, c'est qu'on peut s'en

passer douze mois. »

Alors, les travailleurs de l'entreprise n'ont guère d'illusions sur l'avenir du site de Blois, d'autant que la direction a déjà envisagé le démontage et le déplacement de la dernière grande rotative restante.

Ce que veulent les grévistes, c'est qu'au moins les licenciés partent avec des indemnités

supérieures aux indemnités légales, car ils n'attendent pas grand-chose de la cellule de reclassement. Si Quebecor se comporte en vulgaire liquidateur d'entreprise, les travailleurs, eux, entendent bien lui arracher de quoi vivre en attendant de retrouver du travail.

Snecma - Villaroche
(Seine-et-Marne)

GRÈVE VICTORIEUSE DES NETTOYEURS.

La soixantaine de nettoyeurs employés par la société sous-traitante SIN&STES a fait grève trois jours, du 2 au 4 décembre.

Leur patron tentait de profiter d'une nouvelle définition des qualifications dans la convention collective du nettoyage pour déclasser le personnel qui, à l'issue de nombreux conflits antérieurs, avait réussi à obtenir des salaires et qualifications supérieurs à la moyenne de la profession.

Mal lui en a pris car les nettoyeurs, s'attendant à un mauvais coup, s'étaient préparés à la grève : réunions, pétitions, tract au personnel Snecma les semaines précédentes, le chantier était en ébullition. Aussi dès la fin de la première réunion avec le patron, la grève était votée par l'équipe du soir.

Deux jours plus tard, ce qui était considéré comme absolument impossible par le patron devenait possible et les revendications ont donc été satisfaites (qualification acceptée, non-remise en cause du salaire et garantie de sa progression).

Mais si à la Snecma Villaroche la grève a rapidement abouti, des conflits ont lieu dans d'autres entreprises du

nettoyage. Car cet accord sur les classifications signé en juin dernier par le patronat de la branche propreté et les fédérations syndicales CGT, CFDT, CFTC et CGC est une véritable aubaine pour le patronat.

En effet, les sociétés de nettoyage diversifient leurs activités et se transforment en sociétés multiservices : maintenance, maintenance industrielle, dépannages en tout genre, jardinage, entretien bâtiments, etc. L'accord vise à intégrer ces divers métiers dans la grille des salaires du nettoyage. Ainsi, au lieu de mieux payer les nettoyeurs qui font des « prestations associées », ce sont des ouvriers professionnels qui devraient être payés au niveau des nettoyeurs.

Autant dire que les patrons des sociétés de services vont pouvoir sous-payer encore davantage leur personnel. D'autant plus facilement que cet accord sur les classifications ne prévoit pas de correspondance entre les anciennes et nouvelles classifications, et fait même disparaître les coefficients.

Correspondant LO



Prud'hommes

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

La CGT reste en tête avec 32,1 % des voix, soit 1 660 466 voix, et tout en perdant 0,9 % des suffrages exprimés, elle totalise 58 660 voix de plus qu'en 1997. Elle est suivie par la CFDT, avec 25,2 % des voix (contre 25,3 % en 1997), FO avec 18,3 %, (contre 20,5 % en 1997), la CFTC 9,7 % (qui gagne plus de 3 % par rapport à 1997), la CGC 7 % (contre 5,9 % en 1997), UNSA 5 %, le Groupe des 10 (dont le syndicat Sud) 1,5 %. Il n'y a donc aucune évolution importante, ni dans la participation, ni dans les rapports de force entre les différents syndicats par rapport à 1997.

Le poids des militants de tel ou tel syndicat a joué localement dans le choix des travailleurs, même si c'est dans une moindre mesure qu'aux élections professionnelles. Les travailleurs, en votant pour un syndicat plutôt qu'un autre, ne le font en tout cas pas nécessairement parce qu'ils approuvent la politique de leurs dirigeants, sur le plan national.

Les 1 660 466 salariés qui ont voté CGT, l'ont-ils fait pour approuver l'orientation

actuelle de la confédération, défendue par Bernard Thibault ? Certainement pas. Même si Thibault souhaite transformer son syndicat en un syndicat de « proposition », même s'il laisse de plus en plus de côté toute référence à la lutte de classe, même si son orientation ne se différencie pas fondamentalement de celle des autres syndicats, la CGT garde l'image du syndicat le moins disposé à faire des compromis avec le patronat. Et il apparaît comme plus combatif, du moins à la base, même si certains de ses dirigeants se sont installés, et parfois depuis longtemps, dans une perspective de dialogue. C'est pour cela qu'un certain nombre de travailleurs ont choisi le vote CGT.

Et c'est positif, même si la direction de la CGT n'utilisera pas le poids qu'elle a obtenu dans ces élections prud'homales pour défendre les intérêts des travailleurs, sur le terrain de la lutte de classe, mais préférera s'asseoir autour de la table des pourparlers.

Aline RETESSE

Au lendemain des élections prud'homales, le ministre des Affaires sociales, François Fillon, a évoqué le faible taux de participation pour « souligner » le peu de représentativité des syndicats. « Le taux de participation nous oblige à engager la réflexion et le débat sur la démocratie sociale », a-t-il déclaré.

Fillon contre les syndicats

Fillon envisage d'ouvrir des négociations début janvier, avant de déposer un projet de loi au cours de l'année 2003 sur la démocratie sociale puisque, prétend-il, elle « ne fonctionne pas très bien ». Les syndicats n'ont pas seuls « légitimité à réformer le pays », a-t-il poursuivi. A l'appui de sa démonstration, il affirme doctement, non sans mauvaise foi, que « le Parlement a obtenu une majorité avec un nombre d'électeurs beaucoup plus important que lors des élections syndicales. On ne peut lui nier toute liberté d'intervenir dans le débat. » Sauf qu'il y a plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales d'une élection qui se déroule un dimanche, à la suite d'une campagne largement médiatisée que pour les prud'hommes, un mercredi. Et pourtant, contrairement à ce que prétend le ministre, l'abstention aux élections politiques, législatives et présidentielle, va grandissant.

Élections syndicales... et présidentielle...

Fillon feint de s'interroger sur la représentativité des organisations syndicales, qui est peut-être parfois discutable. Mais qu'il laisse le soin aux salariés de le faire ! Ils sont mieux placés que lui. Car ce n'est quand même pas l'opinion d'un représentant affiché des intérêts du patronat qui doit déterminer la façon dont les salariés peuvent et souhaitent être représentés, et par qui. Mais puisqu'est abordée la question de la représentativité, rappelons à ce ministre que le président de la République dont il se réclame, Chirac, n'a recueilli que 19 % des suffrages exprimés au premier tour de l'élection présidentielle, soit à peine 5,5 millions de voix, sur près de 40 millions d'inscrits. La représentativité de Chirac n'est guère plus sérieuse que celle des syndicats, ce qui ne l'empêche pas de se considérer comme le représentant de tous les Français.

La participation aux élections prud'homales a été faible, comme c'était prévisible. L'abstention a été de 67,3 %, à peine plus qu'en 1997, où elle avait atteint 66,4 %. Cette désaffection traduit sans doute un fléchissement dans le moral et la combativité des travailleurs. Mais d'autres facteurs interviennent pour expliquer cette baisse. Fillon en tire des conclusions qui l'arrangent, en oubliant tout le reste.

En fait, plus de cinq millions de travailleurs du secteur privé sur 17 millions ont voté, ce qui, compte tenu des conditions dans lesquelles s'est déroulé ce vote, est loin d'être négligeable.

Des difficultés pour exercer son droit de vote

Les représentants des syndicats ont dénoncé les nombreux problèmes rencontrés, et Fillon lui-même a dû admettre des « difficultés dans l'organisation des prud'homales ». Bien des travailleurs qui s'étaient déplacés pour voter ont découvert sur place qu'ils n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, parce que leur patron avait « omis de le faire ». D'autres n'ont pas

trouvé de bureau de vote, ou alors les bulletins présentés n'avaient rien à voir avec les candidats soumis à leurs suffrages.

Sur les 17 millions de salariés du secteur privé, plus de 8 millions travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés où, bien souvent, ils n'ont pas la possibilité de rencontrer des syndicalistes, parce que leur patron ne fait rien pour, quand il n'y fait pas obstacle. Dans ces entreprises, comment et où obtenir les explications sur l'utilité de ce vote ou sur les démarches à suivre ?

Souvent, ce sont les patrons qui ont fait pression sur leurs salariés pour qu'ils n'aillent pas voter, alors que la loi impose qu'ils puissent le faire sur le temps de travail. Car, il ne faudrait pas l'oublier, la « démocratie » dont ces messieurs ont la bouche pleine s'arrête, en fait, à la porte de l'entreprise.

L'organisation même du scrutin rendait le vote sur le temps de travail difficile pour beaucoup, voire impossible. Les bureaux de vote étaient ouverts de 8 heures et 18 heures (19 heures à Paris). Pour qu'un travailleur en équipe de nuit aille voter, il lui fallait écourter son temps de sommeil. De même, les travailleurs en équipe de week-end ne pouvaient pas non plus voter sur leur temps de travail. Et ce, pour ne citer que quelques difficultés, et non les pires.

Fillon n'ignore rien de tout cela. Il sait qu'il n'y pas de réelle liberté syndicale au sein des entreprises, ni de liberté tout court quand on y est salarié, et que les travailleurs n'ont pas les moyens ni le droit de s'exprimer sur leur lieu de travail. Si Fillon voulait agir dans le sens d'une amélioration de la « démocratie sociale », ou encore en faveur d'une meilleure participation des salariés aux élections prud'homales, ou pour l'élargissement des libertés des salariés, il aurait du pain sur la planche. Mais là n'est pas sa tâche...

Aline RETESSE

Négociations et rapport de force

Après les élections prud'homales, Fillon s'est réjoui de voir que le « syndicalisme de concertation » l'avait emporté. Effectivement, quand on est un ministre qui défend une politique propatronale, il vaut mieux avoir comme interlocuteurs des appareils syndicaux prêts non seulement à la concertation, mais surtout à la collaboration.

Toute lutte implique certes des discussions qui marquent le rapport des forces à un moment donné. Mais lorsque les patrons, le

ministre et les dirigeants syndicaux préconisent des discussions « à froid », tous les moyens efficaces qui permettraient de discuter d'égal à égal avec le patronat dans son ensemble ou bien un quelconque patron, sont alors exclus pour les travailleurs.

Car le patronat possède a priori, bien plus d'atouts qu'en ont les travailleurs. Il a le pouvoir économique, sans compter les liens relationnels ou familiaux tissés depuis des décennies entre les possédants, et un appareil d'État à son service.

Les syndicats, eux, n'ont qu'une seule bonne carte, mais de taille : le rapport des forces qui devrait se matérialiser dans un mouvement ouvrier fort, conscient de ses intérêts et déterminé dans la conquête de ses objectifs. Seulement, lorsque les directions syndicales vont discuter avec le patronat et le gouvernement, lors de rencontres fixées des mois à l'avance, ils oublient cette carte et sont d'emblée en position de faiblesse. Malheureusement consentie.

M.L.